



Réserve Naturelle COURANT D'HUCHET



Visite de Bérangère Abba, secrétaire d'Etat à la biodiversité (14 août 2020) - Photo P.S. Sud-Ouest

Rapport d'activité 2020

Syndicat Intercommunal d'Aménagement
et de Gestion de la Réserve Naturelle du
Courant d'Huchet

LÉON
MOLIETS ET MAÂ
VIELLE SAINT GIRONS

374 Rue des berges du lac
40550 LEON

Téléphone :
05 58 48 73 91

Mél :
rn.courant.huchet@orange.fr



Sommaire

INTRODUCTION – FAITS MARQUANTS	3
1. ETAT DU PERSONNEL	4
1.1. Personnel permanent	4
1.2. Personnel temporaire	5
1.3. Stagiaires	6
2. POLICE DE LA NATURE	7
2.1. Surveillance générale du site (PO11.2/2 et AD6.1/3)	7
2.2. Circulation des véhicules dans la réserve avec autorisations spéciales « macarons »	11
3. INFRASTRUCTURES ET OUTILS.....	12
3.1. Réfection des seuils aval du courant d'Huchet (IO5.2/2 et IO3.1).....	12
3.2. Reconstruction du barrage et de la passerelle de la Nasse (IO5.2/1)	12
3.3. Aménagement Durable de la Station de Moliets et Maâ (démarche ADS)	13
3.4. Signalétique (IO8.1 et IO11.1).....	13
3.5. Entretien et nettoyage des sentiers (IO7.2/3)	13
3.6. Sécurisation et entretien des ouvrages, des chemins et du matériel (IO11.3).....	13
4. GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES	15
4.1. Lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes	15
4.1.1. La jussie et le myriophylle du Brésil	15
4.1.2. Le baccharis (GH4.2/2).....	15
4.1.3. Le montbrétia	16
4.2. Lutte contre les espèces animales exotiques envahissantes.....	16
4.3. Entretien des berges du courant d'Huchet (GH2.2/1).....	17
4.4. Nettoyage de la plage et de l'embouchure du courant d'Huchet (GH2.2/2).....	17
4.5. Entretien des milieux (GH2.1/3).....	18
5. SUIVIS ET ETUDES	21
5.1. Suivi de l'avifaune (SE1.2/5)	21
5.2. Suivi des amphibiens (SE1.2/4)	26
5.3. Suivi des reptiles (SE1.2/4)	26
5.4. Suivi des poissons (SE1.2/3 et IO3.1)	28
5.5. Suivi des invertébrés (SE1.2/2).....	28
5.6. Suivi des mammifères (SE1.2/2)	31
5.7. Suivi de la flore et étude des habitats (SE1.1/1 et SE1.2/1).....	32
5.8. Suivi et gestion des niveaux d'eau (SE1.3/1 et AD5.2).....	32
5.9. Suivi de la qualité de l'eau (SE1.3/2)	34
5.10. Suivi et organisation des activités cynégétiques (SE1.4/3 et AD6.2/2).....	34
5.11. Suivi et organisation des activités piscicoles (SE1.4/3 et AD6.2/3)	35
5.12. Suivi du facteur « activités humaines » (SE1.4)	35
6. SUIVI ADMINISTRATIF	35
6.1. Gestion de la forêt (AD6.1/1, AD6.2/1)	35
6.2. Gestion du courant d'Huchet, en relation avec les bateliers (AD6.1/4)	36
6.3. Gestion du débouché du courant d'Huchet	36
6.4. Acquisition foncière du Conservatoire du Littoral	36
6.5. Elaboration du prochain plan de gestion (AD10.4/2)	37
6.6. Gestion des bases de données (AD10.3/4)	37
6.7. Préparation et participation aux réunions administratives et techniques de tous ordres (AD10.1/3, AD10.1/4, AD10.1/5, AD10.1/6 et AD12.1)	37
7. FREQUENTATION, ACCUEIL DU PUBLIC, PEDAGOGIE (FA8.2/2, FA8.2/3 ET FA9.1)	38
8. COMMUNICATION.....	40
9. EVENEMENTIEL ET DIVERS	41

INTRODUCTION – FAITS MARQUANTS

L'impact du confinement dans la réserve naturelle (épidémie de COVID-19)

Les animaux ont profité du confinement des humains durant la fermeture de la réserve du 17/03/2020 au 10/05/2020. Les gardes de la réserve qui ont continué leurs missions de surveillance et de suivis, ont remarqué des changements de comportements de certaines espèces en période de reproduction. Des chevreuils, des hérons, des colverts, des renards...se sont approprié des espaces sur lesquels ils n'étaient pas présents auparavant. Leur distance de fuite était réduite. La végétation a également regagné rapidement du terrain sur les sentiers très piétinés en temps normal. Une expérience inédite qui a permis de se rendre compte de l'impact des activités humaines sur la nature.

Mais le répit n'aura été que de courte durée. Post-confinement, un afflux massif de randonneurs a été constaté en période estivale. Cette expérience nous invite à se poser de véritables questions sur la gestion future du site dans un contexte de fréquentation croissante.

La visite de Béragère Abba, secrétaire d'Etat à la biodiversité

Béragère ABBA, secrétaire d'Etat en charge de la biodiversité, était en visite, le vendredi 14 août 2020, dans la réserve naturelle nationale du courant d'Huchet. A l'occasion d'une patrouille sur l'étang de Léon, Béragère Abba a pu découvrir les spécificités d'un site protégé sous forte pression touristique. La secrétaire d'Etat a pu apprécier le travail de surveillance, de sensibilisation, ainsi que les missions de police de l'eau et de la nature dans la réserve. Elle a tenu à souligner le travail exemplaire de coopération effectué par les agents de la réserve et l'Office Français de la Biodiversité pour protéger et mettre en valeur cet espace remarquable.

Le Conservatoire du littoral, propriétaire dans la réserve naturelle

Six ans après la création du périmètre d'intervention foncière autour du site de la réserve naturelle, le Conservatoire du littoral a acquis ses premières parcelles de terrain le long du Courant d'Huchet le 06 août 2020 à Moliets et Maâ (total surface : 04 ha 19 a 65 ca). Cela a été rendu possible grâce aux efforts conjugués du Conservatoire et du Syndicat qui mènent une action de prospection depuis 2017. La maîtrise foncière publique reste un objectif essentiel dans la recherche d'une gestion globale et cohérente de la réserve naturelle.

Le projet de reconstruction du barrage et de la passerelle de la Nasse : la phase d'instruction est lancée !

A la suite du dernier Comité de pilotage qui s'est tenu le 12 mars 2020, le dossier de reconstruction du barrage et de la passerelle de la Nasse a été déposé fin mai à la Préfecture. La procédure d'autorisation environnementale du projet nécessitera 11 mois d'instruction. En attendant sa reconstruction, la passerelle a dû être fermée au public en raison de son instabilité.

Madame Karine Dasquet, réélue Présidente du Syndicat intercommunal

Après le renouvellement des conseils municipaux, la nouvelle assemblée délibérante s'est réunie le 30 juin 2020 pour désigner les nouveaux représentants du Syndicat intercommunal. Madame Karine Dasquet, Maire de la commune de Vielle-Saint-Girons, a été reconduite dans ses fonctions de Présidente. Le bureau a été complété par Monsieur Francis Laboudigue (Vice-président) et Madame Francine Crouzet (secrétaire).

1. ETAT DU PERSONNEL

1.1. Personnel permanent

	Durée et nature du contrat	Missions
BAILHES Xavier	Chargé d'études Géomaticien (temps plein) Technicien territorial – Cat. B Titulaire depuis le 1 ^{er} juillet 2014	- créer, gérer et renseigner les systèmes d'information nécessaires à la gestion de la réserve ; - réaliser les diagnostics, études et documents de connaissance du territoire ; - accueil et surveillance de la réserve.
DASSE Bernard	Agent technique (temps plein) Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe – Cat. C Titulaire depuis le 1 ^{er} janvier 2001	- entretien du site, des équipements et du matériel ; - piégeage, relevé et contrôle des niveaux d'eau ; - accueil du public et surveillance de la réserve.
FAURE François	Conservateur (temps plein) Ingénieur territorial – Cat. A Titulaire depuis le 01 juillet 2014	- gestion administrative et financière ; - élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation du plan de gestion ; - conception des programmes et études scientifiques ; - encadrement du personnel ; - accueil du public et surveillance de la réserve ; - relations avec les partenaires de la réserve.
FAVREAU Olivier	Garde Animateur (temps plein) Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe – Cat. C Titulaire depuis le 1 ^{er} juillet 2007	- conception et réalisation des animations et outils pédagogiques ; - accueil du public et surveillance de la réserve ; - suivi de la régie, de la billetterie et gestion des stocks de la boutique ; - relations avec les acteurs locaux.
MARTINS DA ASCENCAO Alexandra	Agent chargé de propreté (temps non complet – 10h) Adjoint technique territorial – Cat. C Contractuel depuis le 01 janvier 2020	- assurer le nettoyage des locaux administratifs et techniques.
LESCLAUX Paul remplacé par DUVAL Audrey	Garde technicien (temps plein) Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe – Cat. C Titulaire depuis le 1 ^{er} novembre 2007	- réalisation et suivi des travaux d'entretien ; - mesures scientifiques et techniques dans le cadre des protocoles ; - accueil du public et surveillance de la réserve.
MARCHAND-GUYOT Sophie	Secrétaire Comptable (temps non complet – 12h) Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe – Cat. C Titulaire depuis le 01 septembre 2015	- accueil physique et téléphonique - secrétariat, paie et comptabilité - gestion administrative du personnel - relations avec la trésorerie

1.2. Personnel temporaire

En raison des contraintes sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19, l'embauche des saisonniers a été reportée ou annulée.

	Durée et nature du contrat	Missions
BAZIRE Sandrine	Agent d'accueil et d'animation (temps plein) Adjoint technique territorial – Cat. C 4 mois – CDD du 1 ^{er} juin au 30 septembre 2020	- accueil à la Maison de la Réserve et au chalet de Pichelèbe - animations scolaires
POSTE NON OUVERT EN RAISON DU COVID-19	Agent d'accueil et d'animation (temps plein) Adjoint technique territorial – Cat. C 3 mois – CDD du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2020	- accueil au chalet de Pichelèbe - visites guidées

Dans le cadre du programme de translocation du Balbuzard pêcheur en Aquitaine, Paul Lesclaux a été mis à disposition du Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels des Landes du 1^{er} avril au 31 octobre 2020. Il a été remplacé par Audrey Duval pendant sept mois et a définitivement quitté son poste le 01 novembre.

L'agent de propreté a également quitté ses fonctions le 01/01/2020 et a été remplacé par un agent contractuel.

Sur l'exercice 2020, l'effectif salarié du Syndicat totalise **5,79 ETP** : 5,17 ETP titulaires (permanents) + 0,62 ETP contractuels (non permanents).

Tableau des effectifs du Syndicat au 31 décembre 2020

Grade	Catégorie	Effectif titulaire en ETP	Effectif non titulaire en ETP	Total
<i>Filière technique</i>				
Ingénieur territorial	A	1		1
Technicien territorial	B	1		1
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1,83		1,83
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1		1
Adjoint technique territorial	C		0,62	0,62
<i>Filière administrative</i>				
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} cl.	C	0,34		0,34
Total		5,17	0,62	5,79

1.3. Stagiaires

Le Syndicat a accueilli 6 stagiaires répartis comme suit:

	Niveau de formation	Période de stage	Thème de stage
LARTIGUE Lucas	Classe de 3 ^{ème}	03/02 au 07/02	Stage d'observation en milieu professionnel
MAUBOURGUET Clément	Classe de 3 ^{ème}	03/02 au 07/02	Stage d'observation en milieu professionnel
GUYOT Florie	Master 1 Univ. Catho. Lille	02/06 au 14/08	Les papillons de jour de la RN : état des connaissances et proposition de suivi temporel
DAMIEN Alexianne	Master 1 Univ. Toulouse III	06/07 au 21/08	Etat des lieux des dégradations anthropiques et propositions de mesures de gestion
LAFITTE Christian	BTS GPN ENSA Angers	13/07 au 04/09	Les odonates de la RN : état des connaissances et propositions de suivis
LESGOIRRES Alyssia	BTS GPN 2 ^{ème} année Lycée La Peyrouse (24)	12/10 au 31/10	Arrachage du Montbrétia

2.POLICE DE LA NATURE



2.1. Surveillance générale du site (PO11.2/2 et AD6.1/3)

Deux arrêtés préfectoraux réglementant l'accès à la réserve ont été pris au cours de l'année 2020 :

- l'interdiction totale d'accès à la réserve entre le 17 mars au 10 mai 2020, en raison du contexte épidémique lié au Covid-19 et à une fréquentation inadaptée constatée ;
- l'interdiction d'accès à la passerelle piétonnière de la Nasse sur le courant d'Huchet à compter du 20 février et jusqu'à l'achèvement de sa reconstruction, en raison de son instabilité.

Une signalisation appropriée a été mis en place à tous les accès du site par les agents de la réserve.

207 tournées de surveillance ont été effectuées par les agents de la réserve en 2020, soit 60 jours-hommes.

Le nombre d'infractions constatées est en augmentation (+7%) par rapport à 2019 : 419 en 2020 contre 392 en 2019. Les chiens (42%), les vélos (24%), la navigation de bateau et autres embarcations non autorisées dans le courant et sur l'étang (15,5%) restent les infractions les plus fréquentes (**Tableau 1**).

Les faits marquants de l'année 2020 sont :

- une augmentation du nombre de paddles dans le courant et sur l'étang ;
- la dégradation des panneaux d'affichage règlementant l'accès à la réserve et à la passerelle de la Nasse ;
- les dégradations récurrentes des véhicules du Syndicat sur le parking du lac de Léon ;
- un rassemblement festif de surf camp à l'embouchure du courant d'Huchet le 09/09/2020.

Au bilan, 5 timbres-amendes ont été dressés par les agents de la réserve : 3 chiens, 1 vélo, 1 camping.

Surveillance estivale :

Comme chaque année, la surveillance du site a été renforcée en période estivale pour faire face à la hausse de la fréquentation :

- 3 tournées conjointes constituées d'une équipe embarquée et d'une équipe en véhicule ou à pied ont été réalisées avec l'Office Français de la Biodiversité ;

Bérangère Abba, Secrétaire d'Etat à la biodiversité, accompagnée par Cécile Bigot-Dekeyzer, Préfète des Landes, a assisté à l'une de ces patrouilles mixtes sur l'étang de Léon, le 14 août. Les missions de contrôle du respect de la réglementation des usages de loisirs lui ont été présentées, ainsi que des actions de sensibilisation des vacanciers aux gestes et comportements respectueux de la fragilité des milieux. (**voir article du journal Sud-Ouest en annexe 3**).



Photo 1.- Patrouille de surveillance sur l'étang OFB-RN

- 4 patrouilles à cheval ont été effectuées sur les chemins forestiers par la brigade équestre de l'ONF (Unité de Lit et Mixe Côte-Sud).

Bilan des patrouilles estivales : 2 timbres-amendes dressés par l'OFB (réglementation pêche), nombreux avertissements et rappels à la réglementation, notamment pour circulation d'embarcation non autorisée (paddle et pédalo électrique) dans le périmètre de la réserve naturelle.

Missions anti-braconnage civiles :

3 missions interservices anti-braconnage de nuit ont été organisées à l'embouchure du courant d'Huchet par l'OFB et l'unité littorale des Affaires maritimes (ULAM), ainsi que 2 tournées de repérage de site de pêche civiles auxquelles ont participé les agents de la réserve.

Le phénomène des « surf camp » :

Exclus de la zone réglementée située au sud de l'embouchure du courant d'Huchet, les camps de surf implantés à Moliets envahissent progressivement la plage au nord, jouxtant la réserve naturelle. Si la situation n'était pas préoccupante il y a quelques années en arrière, celle-ci l'est devenue en raison de la densification du phénomène : environ 12 surf camp recensés sur la commune en 2020 regroupant jusqu'à 3000 jeunes majoritairement étrangers.



Photos 2 et 3.- Camps de surf au nord de l'embouchure du courant d'Huchet – 18 août 2020

Cette surdensité de camps de surf n'est pas sans conséquence sur le littoral de la réserve :

- dérangement des couples de gravelot à collier interrompu qui ont tendance à se cantonner plus au nord ;
- utilisation des bois échoués pour la construction d'abris alors qu'ils sont laissés volontairement en pied de dune pour favoriser la faune et la flore des hauts de plage et limiter l'érosion dunaire ;
- piétinement des plantes dunaires par des individus en divagation ;
- nuisances sonores lors de rassemblements festifs nocturnes sur la plage en totale contradiction avec le besoin de quiétude de la faune sauvage.

Cette problématique a été abordée lors d'une réunion organisée par la mairie de Moliets et Maâ le 05 novembre 2020 avec les services de la Préfecture et les acteurs de cette fenêtre littorale. Un premier tour de table a permis de dresser un bilan des nuisances occasionnées par ces surf camp et d'évoquer des solutions possibles en vue de maîtriser et d'encadrer réglementairement ce phénomène grandissant sur la commune. Des actions de police et de sensibilisation seront multipliées aux abords de la réserve mais ne suffiront sans doute pas à l'enrayer sans évolution de la réglementation (arrêté municipal, appb, périmètre de protection RN).

Demandes d'autorisation vis-à-vis de la réglementation de la réserve naturelle:

12 demandes d'autorisation ont été traitées par le gestionnaire en lien avec la DDTM et la DREAL :

Demandes d'autorisation	Décision
<u>Tournages audiovisuels :</u>	
Emission télévisée « Des racines et des ailes » - France 3	✓
Reportage pour le journal télévisé « 19/20 » édition nationale - France 3	✓
Reportage pour le journal télévisé « Le 13H » - TF1	✓
Reportage pour l'émission télévisée « Télématin » - France 2	✓
Reportage pour le journal télévisé « La matinale » - Cnews	✓
Documentaire sur la pêche récréative -Seasons	✗
Portrait/visite des constructions et habitats originaux pour le programme court « Laissez entrer la nature » - France Télévision	✗
<u>Travaux d'entretien des installations de chasse :</u>	
- tonnes 40/355, 40/358, 40/359	✓
- tonne 40/362 (rajout de nouvelles cages à appelants)	✗
<u>Autres demandes :</u>	
Prospections ciblées sur les hétéroptères – Association Zicrona, association française des hétéroptéristes	✓

Tableau 1.- Bilan 2020 des infractions et des actions de police

Types d'infractions	
Introduction d'animaux domestiques (hors chien)	0
Chien	175
Atteinte aux animaux	0
Dérangement des animaux	1
Introduction de végétaux non cultivés	0
Atteinte aux végétaux	5
Transport de végétaux hors réserve	1
Port d'une arme à feu	0
Activité de recherche ou exploitation minière	0
Activité industrielle	0
Activité commerciale	0
Activités sportives et touristiques	0
Travaux	1
Camping	4
Feu	8
Circulation et stationnement de véhicule à moteur	19
Navigation de bateau ou autre embarcation	65
Bateau à moteur	2
Cheval	0
Vélo	100
Circulation et stationnement de personne	17
Déchets	0
Publicité	0
Pêche	0
Chasse	0
Survol	0
Vol, destruction matériel RN	20
Agression agent RN	1
Pollution	0
Total	419

Infractions par commune	
Léon	255
Moliet-et-Maâ	144
Vielle-Saint-Girons	23
Total	419

Lieux des infractions	
Embouchure	60
Lignot	0
Forêt domaniale	6
Dune domaniale	10
Pipe	48
Huchet	2
Nasse rd	0
Nasse rg	6
la Nasse	65
les Tucs blancs	11
GR 8	5
le Houdin	0
Pointe	109
Marais de la Pipe	0
Cout de Mountagne	10
Cout de l'Auga	12
Courant	5
Etang	62
le Juncat	5
Pas du Loup	2
Maison de la Réserve	1
Total	419

Procédures judiciaires	
C – Constat simple (contrevenant non identifié)	142
A – Avertissement (faire cesser l'infraction)	270
T – Timbre amende	5
PV – Procès-verbal	0
D – Dépôt de plainte	2
Total	419

Types d'actions	
T – Tournée de surveillance	177
H – Hors tournée de surveillance	218
O – Opération de police	24
Total	419

2.2. Circulation des véhicules dans la réserve avec autorisations spéciales

« macarons »

Le règlement intérieur de la réserve naturelle du courant d'Huchet approuvé par arrêté préfectoral du 31 janvier 1994, modifié par arrêté du 24 avril 1995, autorise la circulation et le stationnement des véhicules à moteur, ainsi que les barques utilisées par les chasseurs et pêcheurs, selon des points d'accès et des aires de stationnement définis. Trois jours de permanence ont été tenus à la Maison de la réserve début mars pour délivrer les macarons aux usagers. Au total, 67 macarons ont été délivrés en 2020 dont 6 nouvelles demandes.

	Nombre de macarons délivrés														
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
véhicules	83	80	78	76	77	85	79	88	88	72	70	70	64	67	68
barques	39	33	39	48	49	48	48	55	53	45	46	49	46	49	46
TOTAL	122	113	117	124	126	133	127	143	141	122	116	119	110	116	114
chasseurs	19	19	21	27	31	24	18	23	27	25	31	29	30	30	36
pêcheurs	52	50	46	36	35	49	46	50	46	36	31	34	23	31	27
chasseurs et pêcheurs	12	11	11	13	11	12	15	17	15	11	8	7	8	6	4
TOTAL	83	80	78	76	77	85	79	90	88	72	70	70	61	67	67

Tableau 2.- Evolution du nombre de macarons délivrés depuis 2006

Cinq macarons sont également attribués chaque année aux véhicules :

- des bateliers pour l'exercice de leur activité et l'entretien du courant (2);
- de gardiennage et d'entretien de la maison de chez « Mimi » (2);
- d'un apiculteur pour l'exercice de son activité (1).

Tout au long de l'année, les agents de la réserve ont contrôlé la présence et la validité des macarons sur les véhicules et les barques stationnés.

3.INFRASTRUCTURES ET OUTILS

3.1. Réfection des seuils aval du courant d'Huchet (IO5.2/2 et IO3.1)

Un suivi de la ligne d'eau des seuils de la Pipe a été réalisé le 19/08/2020 par les agents de la réserve, puis un second le 30/10/2020 pour vérification de la première mesure.

Les chutes d'eau sont conformes à l'objectif fixé $h < 20$ cm. Aucune érosion n'est perceptible en berge. Tunage et gabionnage visuellement conformes.

Temps de travail.homme (relevés, saisie et analyse des données).....2 jours.hommes

3.2. Reconstruction du barrage et de la passerelle de la Nasse (IO5.2/1)

Le Comité de Pilotage de l'opération, constitué en 2018, s'est réuni une dernière fois le 12/03/2020 pour la présentation de l'AVP. Des modifications/améliorations ont été apportées au projet conformément aux remarques émises: passerelle à l'identique, suppression de la 3^{ème} rangée de tunage, régénération naturelle privilégiée et plantation de sujets prélevés sur site.

Post-réunion, l'OFB a émis un avis technique sur l'avant-projet (courrier reçu le 30/03/2020) remettant en cause le déplacement du seuil n°3 demandé par l'inspectrice des sites en mai 2019.

Une lettre de cadrage de la DDTM est venue préciser le délai d'instruction de ce type de dossier fixé à 11 mois sous réserve qu'aucun complément ne soit demandé lors de l'instruction.

Une première version du dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposée à la DDTM des Landes le 19 mai 2020. Suite à une demande de régularisation par le service instructeur (SPEMA), une deuxième version du dossier a été déposée le 18 novembre 2020. Les principales modifications concernaient l'espacement du seuil n°2 et n°3 et le dimensionnement et le calage des dispositifs de franchissement destinés à la faune piscicole de manière à pouvoir garantir leur efficacité.

L'Avant-projet (AVP) et le projet (PRO) ont été approuvés par le comité syndical respectivement le 28/07/2020 et le 15/12/2020 pour un montant prévisionnel définitif de 1 215 268 € H.T.

Le plan de financement a été défini comme suit :

Financements	Barrage & seuils		Passerelle		Totalité	
	montant	taux	montant	taux	montant	taux
Etat - « Plan de relance » et DETR	292 955 €	28,87 %	71 893 €	35,84 %	364 848 €	30,02 %
Région Nouvelle-Aquitaine	254 147 €	25,05 %	48 553 €	24,21 %	302 700 €	24,91 %
Département des Landes	167 278 €	16,48 %	40 016 €	19,95 %	207 294 €	17,06 %
Agence de l'Eau Adour-Garonne	97 373 €	9,60 %			97 373 €	8,01 %
SIAG RN Courant d'Huchet	202 938 €	20,00 %	40 115 €	20,00 %	243 053 €	20,00 %
Total	1 014 691 €	100 %	200 577 €	100 %	1 215 268 €	100 %

Suite à un appel à financement de projets lancé par la Dreal Nouvelle-Aquitaine, un dossier « plan de relance » post-covid a été déposé le 17/09/2020 auprès de la Préfecture de Région. Une enveloppe de 330 000 euros a été retenue pour le financement du projet du barrage et de la passerelle. La Région et le Département ont également attribué les aides demandées par le Syndicat.

Temps de travail.homme (suivis technique, administratif et financier de la mission MOE).....20 jours.hommes

Relevés des arbres, production de cartes « espèces » pour le dossier réglementaire.....12 jours.hommes

Dans l'attente des travaux de réhabilitation du barrage, 2 auscultations topométriques de l'ouvrage ont été réalisées en 2020 pour vérifier sa stabilité : 12/03 et 13/08. Aucun déplacement de la structure n'a été identifié.

Coût total des auscultations du barrage.....2 400 € H.T.

En attendant sa reconstruction, la passerelle piétonnière a dû être fermée au public en raison de son instabilité (arrêté préfectoral du 20 février 2020) rendant ce tronçon de la voie du littoral impraticable. (voir article journal sud-ouest du 31 mars 2020)

1 nouveau jaugeage du courant d'Huchet a été réalisé à la Nasse par le service hydrométrie de la Dreal Nouvelle-Aquitaine le 14/12. Cette mesure a permis d'affiner la courbe de tarage en cours d'élaboration (14 mesures depuis 2017). 2 mesures de débit du ruisseau La Palue ont également été effectuées les 09/01 et 25/11, au niveau du pont de la D652, emplacement de la future station hydrométrique,

Temps de travail.homme (aide logistique terrain)..... 1 jour.homme

Une convention d'occupation autorisant l'implantation de la future station hydrométrique en amont du pont de la D652 à compter du 01/01/2021 a été passée entre le Syndicat de la réserve et la commune de Saint-Michel-Escalus. L'installation est prévue dans le courant du premier semestre 2021.

Acquisition de la station de mesure hydrométrique.....4 044,20 € H.T

3.3. Aménagement Durable de la Station de Moliets et Maâ (démarche ADS)

La commune de Moliets s'est engagée en 2019 dans une démarche ADS proposée par le GIP Littoral visant à définir un réaménagement durable de la station touristique. Le Comité Technique s'est réuni le 18/09/20 pour la restitution finale de l'étude, au cours duquel le gestionnaire de la réserve a fait part de ces inquiétudes concernant le tracé de la future piste cyclable entre la rue de l'embouchure et Pichelèbe. Sa proximité pourrait multiplier les intrusions de vélos dans la réserve. L'étude d'un autre tracé, plus éloigné, le long de la départementale D328 a été demandée et est fortement souhaitée. Les flux générés par cette nouvelle liaison n'ont pas été estimés dans l'étude. La fréquentation induite et son impact sur le site de Pichelèbe ne sont donc pas connus.

Il a été porté à la connaissance du maître d'ouvrage, la présence d'une station importante (~ 100 pieds) de Romulée bulbocodium *Romulea bulbocodium* (L.) Sebast. & Mauri, 1818, espèce végétale protégée en région Aquitaine, autour de la chapelle de Maâ, identifiée comme site « pépites » à valoriser. Toute opération de retournement, de revêtement ou d'amendement du sol aurait des conséquences sur la station (destruction ou dégradation de l'habitat de cette espèce, réduction de son aire de présence).

3.4. Signalétique (IO8.1 et IO11.1)

- remplacement des éléments de signalétique dégradés (panneaux flottants lac, divers) ;
- installation et entretien de la signalétique COVID-19 et de la déviation de la passerelle de la Nasse.

Temps de travail.homme.....5 jours.hommes

3.5. Entretien et nettoyage des sentiers (IO7.2/3)

- ramassage des déchets sur les sentiers et vidage des poubelles ;
- élagage, débroussaillage et girobroyage des abords des sentiers.

Temps de travail.homme.....9 jours.hommes

3.6. Sécurisation et entretien des ouvrages, des chemins et du matériel (IO11.3)

- remplacement ou réparation du mobilier dégradé ;
- entretien des clôtures 3 fils/ganivelles/ursus sur la dune (~1500 ml).....702 € T.T.C. ;
- entretien des palissades en brande et des clôtures du marais de la Pipe et du Cout de Mountagne ;

- paillage d'ajoncs et de genêts des bordures du sentier pédestre de l'embouchure ;
- bordures et soutiens de terre (planches + écorce de pins) ;
- mise en sécurité des sentiers pédestres par élagage des arbres secs menaçants ;
- aménagement de palissades bois fermant l'accès à la passerelle de la Nasse.

Temps de travail.homme.....12 jours.hommes



Photo 4.- Palissade en planches fermant l'accès à la passerelle de la Nasse



Photo 5.- Signalétique de déviation de l'accès à passerelle de la Nasse

4. GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES

4.1. Lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes

4.1.1. La jussie et le myriophylle du Brésil

- Sur le Cout de Mountagne, l'étang de Léon et le marais de la Pipe (GH2.1/1)

Un arrache mécanique du myriophylle a été réalisé dans le canal d'évacuation des casiers 1 et 2 fortement envahi. La jussie a de nouveau colonisé le casier 5 à cause des niveaux d'eau trop bas liés à la sécheresse de cet été, combinée à un manque d'anticipation de la gestion des niveaux d'eau des casiers 3 et 5.

Travaux d'arrachage mécanique du Myriophylle.....1 735 € T.T.C
(Financement : 100 % Fédération Départ. des chasseurs)

Certains secteurs, faiblement à moyennement colonisés par les EEE, ont été traités manuellement par les agents du SIAG avec l'appui de l'Entreprise Adaptée Départementale « Les jardins de Nonères » :

- 3 journées d'arrachage au Marais de la pipe : 18, 24 et 29 septembre ;
- 1 journée d'arrachage au Cout de Mountagne : 3 octobre.

2 demi-journées supplémentaires d'arrachage ont été réalisées par le personnel de la RN au Cout de Mountagne les 16 et 19 octobre.

	Nbre d'hres de travail.homme	Volume extrait (m ³)
1 – Arrachage manuel au Cout de Mountagne		
Casier 2, bordures 1 ^{er} canal (ouest) du casier 1 (EAD Nonères + personnel RN)	52	4,5
Pourtour ½ casier 4 (personnel RN)	14	0,65
2 – Arrachage manuel au Marais de la Pipe		
Pourtour mare de l'observatoire (EAD Nonères + personnel RN)	138	13,3
Total Général	204	18,45

Tableau 3.- Bilan des opérations d'arrachage manuel de jussie et de myriophylle menées en 2020

Coût de la prestation de services (EAD Jardins de Nonères)3 394,64 € T.T.C.
Temps de travail.homme (en régie).....15 jours.hommes

4.1.2. Le baccharis (GH4.2/2)

Comme chaque année, des travaux d'entretien mécaniques et manuels des secteurs restaurés ont été réalisés pour éliminer les repousses et les rejets de baccharis. Deux techniques de contrôle mécanique ont été appliquées : arrachage ou girobroyage en fonction du type de pieds (rejet ou plantule) et de la surface à traiter (petite ou grande). Le résultat des opérations figurent dans le **Tableau 4** ci-après :

Chantiers mécaniques	Prestataire	Type d'action	Secteur	Zone traitée	Montant des travaux TTC
SIAG (crédits 2020)	En régie	gyrobroyage	RD et RG du courant (seuils de la Pipe-Rouquetaire)	6,14 ha	-
	Entreprise LABAT	arrachage	Rive droite du courant (Rouquetaire)	0,46 ha	2 640 €
ONF (crédits 2020)	Entreprise LABAT	arrachage	Rive droite du courant (Lette grise)	0,12 ha	1 200 €
			TOTAL	6,72 ha	3 840 €

Tableau 4.- Bilan des opérations de girobroyage et d'arrachage mécanique du Baccharis en 2020

Temps de travail.homme (en régie).....5 jours.hommes

Le chantier d'arrachage manuel réalisé chaque année avec les élèves du lycée agricole de Saint Palais (64) a été reconduit à l'embouchure le 15/ 09/ 2020. D'autres arrachages ont été menés également par les agents de la réserve au cours du mois de novembre. Le bilan des interventions figure dans le **Tableau 5** ci-après :

Chantiers manuels	Secteur	Surface traitée	Nombre de pieds arrachés	Nbre d'heures de travail.homme
agents RN + élèves BTS GPN St Palais	embouchure rive droite et gauche	2,1 ha	157 pieds 141 plantules	100 h
agents RN en régie	marais et seuils de la Pipe rive gauche	0,25 ha	222 pieds 10 plantules	24 h

Tableau 5.- Bilan des opérations d'arrachage manuel du Baccharis en 2020

Temps de travail.homme (en régie).....6 jours.hommes

La lecture des 4 placettes de suivi de la dynamique de la végétation a été réalisée le 18 août 2020 avant l'arrachage manuel effectué mi-septembre. Les types de végétations restent sensiblement les mêmes sur chaque placette, avec cependant la multiplication de la Lampourde *Xanthium strumarium* en placette 3, du fait probablement du retournement du sol induit par les sangliers. Une seule plantule de Baccharis de 50 cm de haut a été relevée sur la placette 2.

4.1.3. Le montbrétia

Une expérimentation d'arrachage mécanique du Montbrétia a été menée au Cout de Mountagne par décapage léger du sol à la pelle mécanique, sur quelques cm de profondeur, de façon à extraire les cornes, organes souterrains qui disséminent la plante.

Des arrachages manuels ont également été réalisés par Alyssia Lesgoirres (stagiaire), dans les différents massifs présents à la Pointe. Les pieds ont été enlevés avec une pelle transplantoir de jardin. Les repousses seront suivies en 2021 pour comparer les deux modes de gestion. Les résultats des opérations sont présentés dans le **Tableau 6** :

Chantiers Montbrétia	Date	Secteur	Surface traitée	Volume extrait (m ³)	Nbre d'heures travail.hommes
Arrachage mécanique (Labat Travaux)	Du 27 au 30/10/20	Berges du ruisseau Leus Esmoles RG (Cout de Mountagne)	425 m ²		
Arrachage manuel	Du 12 au 31/10/20	La Pointe (étang de Léon)	50 m ²	0,15 m ³	8 h

Tableau 6.- Bilan des opérations d'arrachage du Montbrétia en 2020

Coût de l'arrachage mécanique et de l'évacuation.....1 725 € T.T.C.

Financement : SIAG 1010 €, FDC40 715 €)

Temps de travail.homme (en régie)..... 1 jour.hommes

4.2. Lutte contre les espèces animales exotiques envahissantes

- *ragondins, rats musqués et tortues de Floride par tirs de régulation (GH4.1/1)*

Des tirs de régulation à la carabine ont été effectués sur le marais du Cout de Mountagne, le marais de la Pipe et dans le courant par un agent habilité de la réserve (**Tableau 7**).

Période	Nbre de ragondins ou rats musqués prélevés	Nbre de tortues de Floride prélevées	Secteur
Du 24/02/2020 au 06/11/2020	41	10	Cout de Mountagne, Courant, Marais de la Pipe

Tableau 7.- Bilan des campagnes de tirs de ragondins, rats musqués et tortues de Floride réalisées en 2020

Coût du permis de chasser + assurance..... 171 € T.T.C.

Temps de travail.homme.....5 jours.hommes

- ragondins *par piégeage* (GH4.1/1)

Pas de piégeage en 2020.

4.3. Entretien des berges du courant d'Huchet (GH2.2/1)

Travaux d'entretien régulier du courant d'Huchet avec les bateliers

Des interventions d'entretien régulier du courant d'Huchet ont été menées par les bateliers sous le contrôle des agents de la réserve. Cette action est liée à la possibilité de circuler sans gêne sur le cours d'eau. Elle consiste à :

- enlever les embâcles (branches, troncs) tombés dans le lit du cours d'eau ;
- élaguer les branches gênant réellement l'écoulement des eaux ou pour soulager des arbres inclinés ;
- couper des arbres fragilisés ou risquant de chuter.

2 demi-journées d'entretien ont été effectuées en 2020 : 06 et 13 mars.

Temps de travail.homme (agents SIAG)..... 1 jour.hommes

A la demande du SIAG, l'équipe du Syndicat mixte de rivières du Marensin et du Born qui a compétence en matière d'entretien des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant du courant d'Huchet, est intervenue à 3 reprises pour enlever des arbres dans le courant à l'aide de leur chenillard : 27 mai, 19 juin et 28 juillet.

Temps de travail.homme (agents SIAG)..... 2 jours.hommes

Les bateliers ont également réalisé 220 heures de « nettoyage » supplémentaire durant la saison de navigation (source GIE Bateliers).

4.4. Nettoyage de la plage et de l'embouchure du courant d'Huchet (GH2.2/2)

Le nettoyage manuel sélectif des plages de la réserve a été reconduit selon les nouvelles modalités définies dans le marché 2020-2026 du Syndicat Mixte du Littoral Landais (cf. compte-rendu d'activité 2019). Le ramassage mensuel a été interrompu en mai et juin, période de reproduction du gravelot à collier interrompu. Il a été également suspendu en mars et avril à cause du Covid-19. Le volume de déchets collectés atteint cette année 41,51 m³ pour le lot 6 « plage » (ancien lot 4 + 200 ml autour du crochon sableux) et 3,09 m³ pour le lot 7 « embouchure » (ancien lot 5) (*Figure 1*).

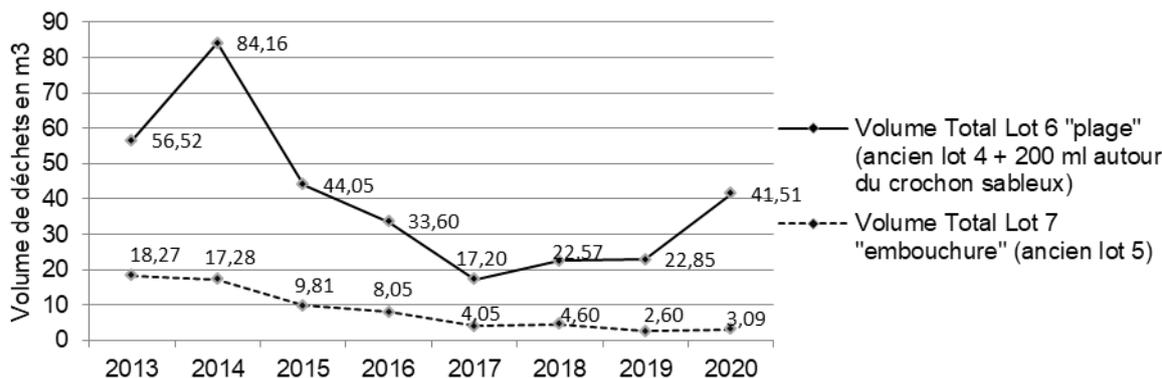


Figure 1 – Evolution des volumes de déchets collectés manuellement sur le lot 6 « plage » (ancien lot 4 + 200 ml autour du crochon sableux) et le lot 7 « embouchure » (ancien lot 5) entre 2013 et 2020

En addition au nettoyage systématique mené par le Syndicat Mixte du Littoral Landais (SMLL), 2 chantiers école de collecte manuelle des déchets ont été organisés avec les lycées agricoles de Mirande et d'Oeyreluy (48 élèves). Les sacs de déchets ramassés par les promeneurs et des personnes volontaires bénévoles tout au long de l'année ont également été mis en benne par les agents de la réserve chaque semaine. Au total, 18,54 m³ de macro-déchets ont été récoltés à l'embouchure et sur la dune de la réserve (**Tableau 8**). L'évacuation et le traitement des déchets ont été pris en charge par le SMLL.

Secteur	Organisme/événement	période	m ³ déchets
Rive gauche de l'embouchure	Promeneurs et personnes volontaires bénévoles	année 2020	14,74
Rive gauche de l'embouchure et dune littorale	Chantiers école (lycées agricole de Mirandes et Oeyreluy)		3,8
TOTAL			18,54

Tableau 8.- Bilan des opérations de ramassage manuel des déchets réalisées en 2020

Temps de travail.homme.....17 jours.hommes

Un diagnostic écologique de l'état de conservation des habitats humides arrière-dunaires de l'estuaire du courant d'Huchet (*Site Natura 2000 FR7200716 «zones humides de l'étang de Léon»*) a été réalisé par le SIAG. Ce rapport préalable a été joint au dossier de demande de financement porté par le SMLL pour la reconduction du contrat Natura 2000 de nettoyage raisonnée des plages landaises.

SIAG RN Courant d'Huchet 2020.- Diagnostic préalable - Site Natura 2000 FR7200716 «zones humides de l'étang de Léon». Mesure : Actions en faveur de la gestion raisonnée des plages landaises - Chantiers de nettoyage manuel de l'estuaire du courant d'Huchet. SIAG RN Courant d'Huchet, Moliets et Maâ. rapport, 9 p.

Temps de travail.homme..... 4 jours.hommes

4.5. Entretien des milieux (GH2.1/3)

○ le marais de la Pipe

Les travaux d'entretien du marais de la Pipe ont été réalisés fin octobre.

- fauchage, ramassage et évacuation de l'herbe de la prairie (1 ha).

Coût du fauchage et de l'exportation de l'herbe.....1 695 € TTC

Gestion du moine:

- fermeture du moine pour mise en eau printanière du marais: le 20 janvier 2020 ;
- ouverture pour entretien du marais à l'automne: fin septembre 2020.

- o *le marais du Cout de Moutagne*

Travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération des chasseurs des Landes :

- girobroyage à l'épareuse de la végétation des bordures de digues ;
- entretien et consolidation des digues par apport de sable provenant du bac dessableur du R^{au} Couloum.

Travaux d'entretien (broyage et travaux de consolidation).....2 517,50 € T.T.C
(Financement : 100 % Fédération Départ. de chasse)

Travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIAG :

- girobroyage de la végétation du dessus des digues et de l'îlot central ;
- broyage et export à la dameuse de la végétation du casier 9 ;
- tronçonnage, élagage des ligneux et débroussaillage divers.

Temps de travail.homme (personnel réserve).....12 jours.hommes

Coût total des travaux.....4 200 € T.T.C.
(Financement : 100 % SIAG Courant d'Huchet)

Pâturage au Cout de Moutagne

Après une première année test, il a été décidé d'augmenter le chargement en bétail en 2020. 4 vaches marines ont pâturé le marais de 5,2 ha pendant 6 mois (du 22 avril au 22 octobre 2020), soit une pression de pâturage de 0,39 UGB/ha/an (contre 0,25 UGB/ha/an en 2019).

Globalement, on observe que les secteurs à cladium, piment royal, et aulnes sont délaissées au profit des zones à graminées (molinie, agrostis), probablement plus appétentes. En outre, on constate que le pâturage permet de contenir voire de faire régresser par endroits certains ligneux (bourdaines, saules). Le nouveau chargement semble plus adapté au milieu et sera reconduit en 2021. Les refus moins nombreux qu'en 2019, n'ont pas fait l'objet d'un broyage mécanique. Un suivi du pâturage sera mis en place en 2021 afin d'évaluer plus finement l'effet du pâturage sur les communautés végétales.

Temps de travail.homme personnel réserve (surveillance du troupeau, entretien des clôtures, suivi du pâturage, partenariat et concertation SIAG/FDC40)..... 7 jours.hommes



Photo 6 et 7.- les 4 Vaches marines dans l'enclos et la lande à molinie pâturée en fin de saison (Cout de Mountagne)

○ *la Pointe*

Divers travaux d'entretien ont été effectués sur le secteur de la Pointe à Léon :

- coupe d'arbres menaçant de tomber ;
- nettoyage de la passerelle et des plateformes ;
- girobroyage de la prairie et d'une partie du sous-bois.

En l'absence de risque, les arbres morts et chandelles sont laissés sur pied. Les insectes saproxylophages se chargeront de leur décomposition. Les arbres abattus sont laissés au sol.

Temps de travail.homme5 jours.hommes

5.SUIVIS ET ETUDES

5.1. Suivi de l'avifaune (SE1.2/5)

○ *le Blongios nain*

Au cours du printemps-été 2020, les agents de la réserve ont effectué 11 sorties de prospection pour détecter les indices de nidification du Blongios nain. 5 d'entre-elles se sont relevées positives. Quelques observations extérieures ont également été comptabilisées après vérification.

Pour la troisième année consécutive, un couple reproducteur a pu être identifié sur l'îlot de la tonne de chasse « Soubriacq » n°40370, au sud-est de l'étang de Léon. Un suivi régulier des oiseaux a permis de confirmer la présence d'au moins un juvénile volant (reproduction certaine). Il est possible que ce couple soit resté fidèle au site depuis 2018. Un autre mâle a également été brièvement entendu au nord-ouest de « l'île aux pourprés » (cane nord) le 7 mai 2020. Il n'a cependant jamais été recontacté (reproduction possible).

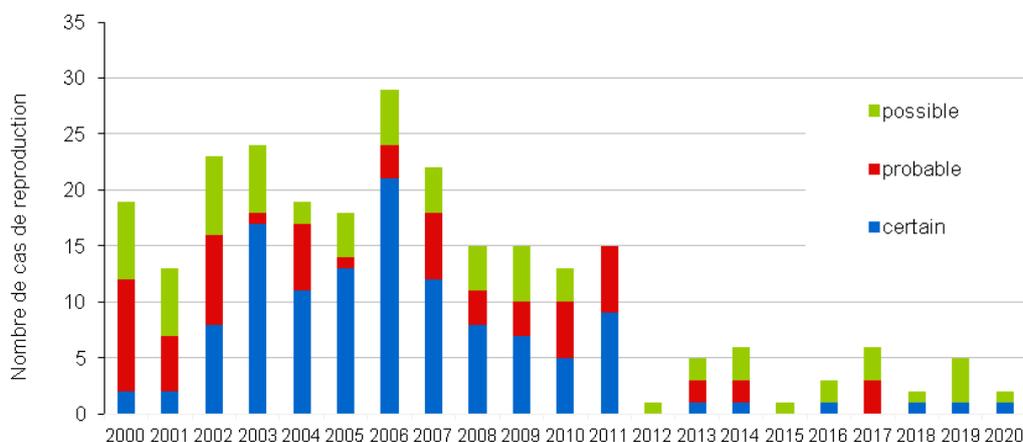


Figure 2.- Evolution du nombre de cas de reproduction de Blongios nain dans la réserve naturelle du courant d'Huchet entre 2000 et 2020.

Temps de travail.homme9 jours.hommes

○ *Le Gravelot à collier interrompu*

Le suivi annuel de la reproduction du Gravelot à collier interrompu a été effectué du 02 avril au 31 juillet sur la plage entre la Lette blanche et l'embouchure du courant d'Huchet.

Au total, 18 demi-journées de prospection ont été réalisées et 181 contacts comptabilisés. 11 observations fortuites (hors protocole) ont été effectuées également sur la zone d'étude.

L'effectif reproducteur, estimé entre 12 et 19 couples (9 à 15 couples en 2019), est en légère augmentation par rapport aux 3 dernières années que l'on peut considérer comme favorables. On dénombre entre 13 et 27 pontes donnant 2 jeunes à l'envol certains.

L'interdiction d'accès aux plages jusqu'au 2 juin en raison du Covid-19 a favorisé l'installation des oiseaux dans des zones de passage habituellement fréquentées par les usagers (accès plage à Huchet et à la lette blanche, flèche sableuse de l'embouchure du courant d'Huchet) à l'extérieur des exclos de protection. La fin des restrictions de déplacement et la réouverture des plages qui se sont produites en pleine période de couvainon pour certains couples, ont provoqué de nombreux échecs ; on a donc assisté à

de nombreuses tentatives tardives (pontes de remplacement), avec des couvaisons et des éclosions jusqu'à la première décade de juillet (encore 7 nids le 25 juin et 4 le 7 juillet).

Afin de protéger certains nids du piétinement humain, des travaux de redressement du courant, et de dérangements répétés, deux exclos de grande taille ont été installés sur les secteurs de l'embouchure et d'Huchet. 3 autres exclos plus petits ont été rajoutés à posteriori autour de pontes déposées dans des secteurs fortement fréquentés (2 à l'embouchure, 1 à Huchet). Malgré toutes ces précautions, on déplore la destruction involontaire d'une ponte lors du ramassage manuel des déchets le 01 juillet (traces de pas et trainée de sac observés sur le sable à l'emplacement du nid).

Le nombre de contrôles d'oiseaux bagués dans la réserve en 2014 est encore très faible cette année : 1 seul individu sur 21 a été recontacté sur la zone d'étude pendant la période de reproduction ; il s'agit du même mâle se reproduisant sur site depuis 2014. Un autre individu a été revu en hivernage à l'embouchure du courant d'Huchet en décembre 2019.

Temps de travail homme (suivi, gestion, saisie SIG, traitement/analyse des données, synthèse).....20 jours.hommes

○ *le Balbuzard pêcheur*

Suite à la chute en décembre 2019 du pin qui soutenait l'aire des balbuzards, une nouvelle plateforme destinée à accueillir les oiseaux a été installée le 26 février sur un pin voisin.

L'unique couple reproducteur de la réserve (bagués « CCE » pour la femelle et « N4 » pour le mâle) est revenu sur le site courant mars (autour du 15). Les oiseaux ont rapidement investi la nouvelle plateforme avec des recharges et des accouplements répétés la semaine suivante. La date de ponte a été estimée autour du 5 avril, soit 21 jours après leur arrivée. Le couple a élevé une seule jeune femelle, baguée « FK » le 24 juin, soit 10 jours avant son premier envol. Un œuf non éclos a également été retrouvé dans le nid le jour du baguage. La jeune femelle alors âgée de 99 jours est partie en migration la première, autour du 17 août. L'adulte mâle a quitté le site un mois plus tard, autour du 18 septembre, suivi de près par la femelle qui n'a pas été recontactée après le 20 septembre.

Le 25 septembre au soir, un balbuzard pêcheur norvégien (équipé d'une balise Argos depuis 2019) et en provenance des Marais de Guérande (44) a été signalé au Marais de la Pipe. Après deux jours de halte dans la réserve, l'oiseau a repris sa migration et a parcouru près de 500 km en 10h pour atteindre la province de Tolède, au centre de l'Espagne.

La plateforme installée au lieu-dit « Laugroun » est quant à elle restée inoccupée.

Temps de travail-homme (suivi de la reproduction, plateforme, baguage).....10 jours.hommes

Grimpeur (installation de la nouvelle plateforme)..... 360 € T.T.C.



Photo 8 et 9.- la plateforme accueillant le nid et la jeune femelle baguée « FK »

○ *La Pie-grièche écorcheur*

Le suivi de la reproduction de la Pie-grièche écorcheur s'est déroulé du 29 avril au 24 juillet 2020, pour 6 demi-journées de prospection (37 contacts et 16 données opportunistes). Au moins 13 couples reproducteurs dont 9 certains ont été recensés en arrière-dune, et ont produit un nombre exceptionnel de 22 jeunes à l'envol. Un couple isolé est toujours cantonné vers l'embouchure du courant en rive droite alors que les autres sont localisés entre le sud de la Rouquetaire et les marais d'Huchet.

Temps de travail.homme (suivi terrain, saisie et cartographie).....4 jours.hommes

○ *recensement des oiseaux d'eau sur la réserve naturelle*

Chaque année, des comptages périodiques sont effectués sur les principales zones de stationnement des oiseaux dans la réserve naturelle (étang, Cout de Mountagne, embouchure, ...). Ils englobent toutes les espèces d'oiseaux d'eau observées aussi bien en période de reproduction qu'en migration ou en hivernage. Au total, 63 comptages ont été réalisés en 2020.

Temps de travail homme 16 jours.hommes

Sur la période hivernale, plusieurs comptages sont effectués pour estimer les effectifs des oiseaux d'eau hivernants sur le site (comptages mensuels oiseaux d'eau, comptage international wetland, dortoir grand cormoran, etc.). Le **Tableau 9** présente les effectifs max des oiseaux d'eau hivernants recensés sur l'ensemble du site de la réserve naturelle englobant l'étang de Léon dans son intégralité. Ce dénombrement hivernal s'effectuant à cheval sur deux années, les données synthétisent les observations faites entre le mois de décembre 2019 et la fin janvier 2020.

Aigrette garzette	14	Cygne tuberculé	13	Grèbe huppé	21
Bécasseau variable	-	Foulque macroule	46	Grèbe castagneux	4
Bécasseau sanderling	66	Gallinule poule d'eau	15	Héron cendré	21
Bécassine des marais	12	Goéland argenté	2	Oie cendrée	21*
Bécassine sourde	1	Goéland brun	361	Martin-pêcheur d'Europe	5
Busard des roseaux	4	Goéland cendré	-	Mouette mélanocéphale	165
Butor étoilé	1	Goéland leucophée	468	Mouette rieuse	188
Canard chipeau	17	Goéland marin	27	Râle d'eau	10
Canard colvert	160	Goéland pontique	2	Sarcelle d'hiver	152
Canard siffleur	3	Grand cormoran	221	Vanneau huppé	69
Canard souchet	9	Grande aigrette	8		
Chevalier arlequin	2	Gravelot à collier interrompu	13		

Tableau 9.- Effectifs max. des oiseaux d'eau hivernants recensés sur la RN du Courant d'Huchet - Hiver 2019-2020 (*hivernage partiel)

○ *Comptage des poses hivernales de laridés à l'embouchure du Courant d'Huchet*

Un comptage décadaire des poses hivernales des principaux laridés a été effectué à l'embouchure du courant d'Huchet (**Tableau 10**). Ce dénombrement permet de connaître l'évolution de fréquentation du site en période hivernale et d'évaluer l'intérêt et l'importance de cette zone de reposoir pour les oiseaux.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Octobre	Novembre	Décembre
Goéland leucophé	468	800	180	40	215	1336	270
Goéland brun	361	1550	814	290	28	308	320
Goéland marin	21	0	8	3	9	17	12
Mouette rieuse	141	84	178	2	111	293	105
Mouette mélanocéphale	165	82	65	3	4	44	41
Sterne caugek	0	0	89	112	102	2	6

Tableau 10.- Effectifs mensuels max des principaux laridés posés à l'embouchure du Courant d'Huchet en 2020

Temps de travail.homme.....6 jours.hommes

- *suivi de la halte migratoire postnuptiale de la spatule blanche sur le Cout de Mountagne*

43 passages au marais du Cout de Mountagne ont été effectués entre le 15 août et le 15 octobre soit 71% des jours couverts pour le suivi. Au total, 630 individus de Spatule blanche ont été dénombrés en halte post-nuptiale en 2020, contre 560 en 2019. Un pic de halte a été constaté début octobre, avec l'arrivée de 250 à 300 nouveaux oiseaux dans la journée du 5/10.

Un couple nourrissant deux jeunes a été observé de façon régulière entre le 15 juin et le 4 juillet. Une autre jeune, seule et émancipée, est arrivée à la fin du mois de mai (autour du 28) et est restée environ 1 mois sur le site. Le suivi régulier des deux héronnières du lac de Léon (cane nord et anse sud-est) entre mars et avril n'a pas permis de confirmer une reproduction locale de l'espèce.

Temps de travail.homme.....6 jours.hommes

- *suivi de la halte migratoire pré-nuptiale de l'échasse blanche sur le Cout de Mountagne*

L'effectif d'échasses blanches en halte migratoire pré-nuptiale au marais Cout de Mountagne est en légère hausse cette année avec 57 individus différents comptabilisés contre 48 en 2019 (voir tableau 11 ci-dessous). Une pression d'observation deux fois plus élevée de 59 passages contre 30 en 2019 peut éventuellement expliquer cette hausse, le niveau d'eau des casiers 3 et 5 demeurant similaire à 2019 au cours de cette même période. Aucune reproduction n'a été constatée sur le site depuis 2016.

Pression d'observation sur le Cout de Mountagne	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
En nombre de jours de passage entre le 1 ^{er} avril et le 30 juin sur le Coût de Mountagne (soit 91 jours)	81/91	85/91	85/91	87/91	70/91	59/91	44/91	30/91	59/91
Niveau d'eau moyen des casiers 3 et 5 du 1 ^{er} avril au 30 juin (m NGF)	8,05	8,18	7,88	7,91	7,84	7,80	7,93	7,82	7,85
Effectif cumulé par dimorphisme individuel du 1 ^{er} avril au 30 juin	146	33	233	150	88	88	56	48	57

Tableau 11.- Evolution des effectifs cumulés d'échasse blanche en halte pré-nuptiale sur le Cout de Mountagne entre 2012 et 2020

Temps de travail.homme.....6 jours.hommes

○ les autres cas de reproduction suivis en 2020

	Nb de couples nicheurs ou mâles chanteurs cantonnés en 2020	Lieux	Remarques	Tendances
Aigle botté	≥2 couples reproducteurs certains	Couloum et Parcelle ONF 62	au moins 3 jeunes à l'envol	→
Aigrette garzette	2 couples reproducteurs certains	Canes de l'étang de Léon	Nouveau statut pour l'espèce**	
Autour des Palombes	1 couple reproducteur probable	Tucs Blancs	Observé le 13/03	
Canard chipeau	≥9 couples reproducteurs certains	Cout de Mountagne Nord-ouest de l'étang de Léon	En nette augmentation comparé à 2019	↗
Canard colvert	≥ 8 couples reproducteurs certains	Cout de Mountagne		
Cochevis huppé	1 couple + au moins 5 mâles chanteurs cantonnés	De l'embouchure à l'accès Lette blanche (linéaire de 5 km)		↘
Cygne tuberculé	≥5 couples reproducteurs certains	Cout de Mountagne Etang de Léon		↗
Faucon hobereau	≥ 2 couples reproducteurs certains	Cout de Mountagne Rives nord-ouest de l'étang de Léon		
Foulque macroule	3 couples reproducteurs certains	Cout de Mountagne		↘
Gallinule poule d'eau	≥7 couples reproducteurs certains	Cout de Mountagne		
Grèbe castagneux	3 couples reproducteurs certains	Cout de Mountagne		↗
Grèbe huppé	≥8 couples reproducteurs certains	Sur l'herbier de Mâcre Nord-ouest de l'étang de Léon		→
Héron cendré	≥8 couples reproducteurs certains	Marais de la Pipe, Canes de l'étang	+ environ 10 nids au sud-est du lac	
Héron pourpré	≥9 couples reproducteurs certains	Canes & rives ouest de l'étang de Léon		→
Milan noir	≥2 couples reproducteurs certains	Cout de Mountagne, Rouquetaire		→
Pipit rousseline	entre 7 et 8 mâles chanteurs cantonnés	De l'embouchure à l'accès Lette blanche (linéaire de 5 km)		→
Sarcelle d'hiver	au moins 8 mâles cantonnés, 4 couples reproducteurs certains	Cout de Mountagne, Marais de la Pipe	7 mâles cantonnés au Cout, 1 au Marais de la Pipe	→

○ bilan avifaunistique 2020

Pour l'année 2020, les autres faits marquants sont :

- la découverte d'une Effraie des clochers morte dans une cavité du gros chêne liège au lieu-dit « Chez mimi » le 14/02/2020 ;
- la présence, pour la seconde année consécutive, d'un nid de Bergeronnette des ruisseaux à l'intérieur de la nasse à poissons accrochée à la cabane de la Nasse le 10/03/2020 (5 œufs) ;
- l'observation d'un couple de Bouvreuil pivoine à la Pointe le 23/03/2020 ;
- l'observation de 3 avocettes élégantes au sud-est du lac de Léon le 30/03/2020 ;
- la présence de 5 nids de Hérons cendrés sur l'îlot de la cane nord, formant une héronnière mixte avec le Héron pourpré et l'Aigrette garzette.

****Statut « Reproducteur » de l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*, Linnaeus 1766) confirmé**

Pour la première fois dans la réserve naturelle, deux couples d'Aigrettes garzette ont niché dans la héronnière située à l'entrée de la cane nord de l'étang de Léon. Les nids bien cachés dans la végétation n'ont pas pu être localisés, mais des cris caractéristiques révélant leur présence ont été entendus à plusieurs reprises entre le 20 et le 27 mai. Bien que suspectée depuis 2005, la reproduction de cette espèce sur le site n'avait encore jamais été confirmée.

5.2. Suivi des amphibiens (SE1.2/4)

Une sortie nocturne ciblée à la recherche de l'espèce Pélobate cultripède *Pelobates cultripedes* (Cuvier, 1829) a été réalisée le 11 mars 2020 en arrière-dune et dans la forêt de protection de la réserve. Aucun individu n'a été détecté.

Temps de travail.homme.....1 jour.homme

5.3. Suivi des reptiles (SE1.2/4)

○ Suivi Serpents d'Aquitaine

Le suivi des Serpents d'Aquitaine, coordonné à l'échelle régionale par Cistude Nature a été reconduit en 2020. Les 3 transects disposés depuis 2015 en rive droite du courant d'Huchet (partie aval), ont été parcourus à 4 reprises cette année. L'une des 4 plaques du transect n°3 (sud bras mort) disparue entre le 7 et le 23 avril, n'a pas été retrouvée. Les données ont ensuite été transmises à l'association qui réalise une synthèse annuelle du programme à l'échelle de la région.

Ces 5 années de suivi permettent d'avoir une connaissance détaillée de la situation des populations de serpents présentes en arrière-dune. Au total, 4 des 6 espèces vivant au sein de la réserve naturelle ont été identifiées. La **Couleuvre verte et jaune** (*Hierophis viridiflavus*) et la **Couleuvre vipérine** (*Natrix maura*) sont les plus abondantes avec des densités 4 à 6 fois plus élevées que les autres espèces. Les contacts avec la **Couleuvre helvétique** (*Natrix helvetica*) et la **Coronelle girondine** sont plus occasionnels, avec 3 observations respectives, à partir de 2019 pour la première et en 2016 et 2020 pour la seconde.

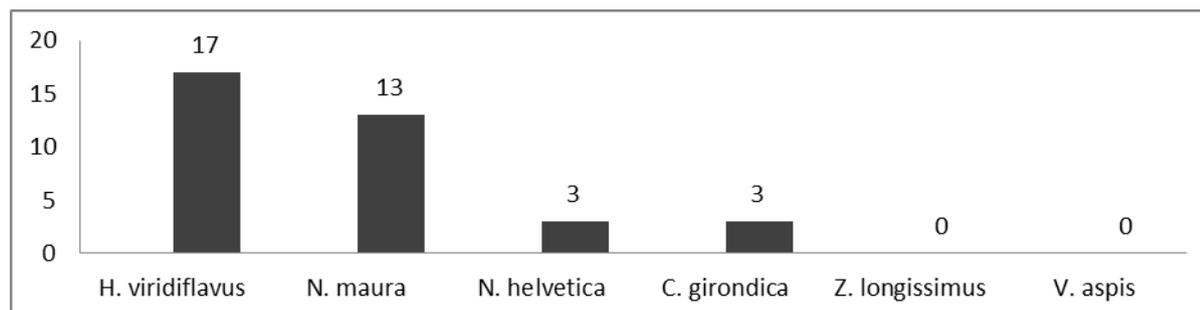


Figure 3.- Nombre total de serpents observés entre 2015 et 2020 pour chaque espèce



Photos 10 à 12.- De gauche à droite: Coronelle girondine, Couleuvre vipérine et Couleuvre helvétique (2020)

Temps de travail.homme (suivi et synthèse).....3 jours.hommes

○ *Le Lézard Ocellé*

Le suivi bisannuel du Lézard ocellé en arrière-dune a lieu cette année du 24 avril au 19 juin. Les 24 placettes de 1500 m² ont été parcourues durant 15 min à 5 reprises, pour un total de 34 heures de suivi brut (hors déplacement). Les variables d'échantillonnages (température de l'air, nébulosité, vent *etc.*) ont été relevées, le type et la présence/absence d'abris (terriers, gîtes d'origine humaine, végétation) ont été mis à jour.

L'espèce a été contactée 59 fois au cours de l'année et 33 fois pendant le suivi (56%). 21 individus différents (minimum) ont été discernés entre l'accès sud de la Lette blanche et l'embouchure du courant d'Huchet (8 mâles, 6 femelles, 3 subadultes, 3 juvéniles et 1 indéterminé).

La probabilité de détection de l'espèce a été bonne avec $p(det)=0,74$ soit 74% de chance de détecter un individu (ou ses indices) sur une placette contre 64% en 2018. Comme pour 2015, la détection est restée constante d'une session à l'autre ($\Delta AIC=6,6^*>2$). L'occupation a également augmenté avec 8 placettes sur 24 occupées par le reptile contre 7 en 2018 ($p(occ)=0,33$). La colonisation inattendue de la placette n°15 au sud du marais de la Pipe suggère des mouvements d'individus vers le sud. Encore une fois, le lézard ocellé a prouvé qu'il était capable d'importants déplacements.

L'effet des gîtes d'origine anthropique sur la présence de l'espèce demeure très fort ($AIC=67$ contre $AIC>79$ pour les autres modèles) et le nombre total d'individus estimé sur les placettes tient compte de cette covariable. Une tendance décroissante se dégage au regard des effectifs mesurés depuis 2015, mais la significativité statistique de ces valeurs n'est pas vérifiée. L'écart-type mesuré en 2020 a été fortement réduit et la question d'un biais de l'observateur se pose (observation sélective). Le suivi sera réitéré en 2022 pour confirmer (ou non) cette tendance. Des mesures de gestion adaptées pourraient être mises en place pour enrayer ce phénomène.

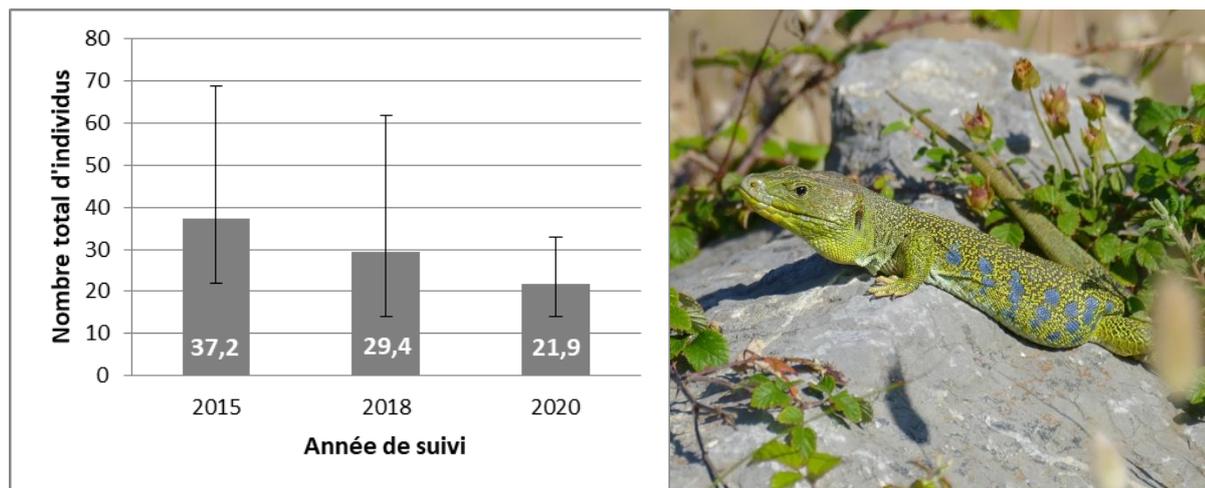


Figure 4 – Nombre total d'individus estimé sur les 24 placettes de suivi pour 2015, 2018 et 2020

Temps de travail.homme.....8 jours.hommes

5.4. Suivi des poissons (SE1.2/3 et IO3.1)

Initialement prévue le 07 avril, le suivi des frayères à brochet du marais de la Pipe a été annulé en raison de l'épidémie de COVID 19.

Signalons la réalisation d'une pêche d'inventaire piscicole de l'étang de Léon aux filets multimailles réalisée du 12 au 14 octobre par la société Hydroconcept, pour le compte de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, dans le cadre du Réseau de Contrôle et de Surveillance des plans d'eau références.

5.5. Suivi des invertébrés (SE1.2/2)

- *Suivi des lépidoptères*

Fadet des lâches

L'émergence du Fadet des lâches a été précoce cette année avec des imagos observés dès le démarrage du suivi le 2 juin jusqu'au 17 juillet. Chaque transect a été parcouru 9 fois entre le 1^{er} juin et le 31 juillet. 7 papillons (5 mâles, 1 femelle, 1 indéterminé) ont été détectés au Cout de Mountagne et au Cout de l'Auga.

L'occupation des transects a diminué de moitié par rapport à l'an dernier, avec 3 transects sur 6 occupés contre 100% en 2019. Deux des transects non-occupés sont installés sur la lande pâturée par les vaches marines depuis 2019, le troisième concerne la zone ouverte au sud-ouest de la tourbière du Cout de Mountagne. Un indice d'abondance élevé a été mesuré sur la parcelle à l'est de l'enclos (IA = 5,56) alors que l'espèce n'y est présente que depuis 2018. Le second indice d'abondance le plus fort a été relevé sur la tourbière (IA=1,9).

Temps de travail.homme (suivi et synthèse).....4 jours.hommes

Suivi Temporel des Rhopalocères de France (STERF)

Une synthèse des connaissances des papillons de jour ainsi qu'une révision du protocole STERF appliqué dans la réserve ont été réalisées cette année par Florie Guyot, étudiante en Master 1 « Ecologie Opérationnelle » à l'Université Catholique de Lille. Au total, 53 espèces de rhopalocères ont été recensées dans la réserve depuis 1993. Cela équivaut à environ 60% du cortège d'espèces présent dans les Landes et

34% de celui d'Aquitaine. Une seule espèce présente un intérêt patrimonial fort : le Fadet de la laïche (*Coenonympha oedippus*, Fabricius 1787), protégé au niveau national, d'intérêt communautaire et fortement menacé à toutes les échelles.

GUYOT F., 2020 - *Les papillons de jour de la Réserve Naturelle du courant d'Huchet : Etat des connaissances et proposition de suivi temporel*. SIAG RN du courant d'Huchet, Léon – Rapport 36p + annexes.

En 2020, les 13 transects sélectionnés ont été parcourus 5 fois, à raison d'une fois par mois, entre mai et septembre. Au total, 24 espèces de papillons de jour et une espèce de zygène ont été contactées au moins une fois pendant le suivi. La richesse spécifique moyenne est de 5,5 et l'occurrence moyenne est de 8,4. A noter, la forte abondance de l'**Azuré de l'Ajonc** (*Plebejus argus*, Linnaeus 1758) sur le transect en dune blanche au sud du marais de la Pipe (H4) avec 48 papillons comptés en 3 sessions (de juin à septembre). L'espèce est classée « Vulnérable » sur la liste rouge des Rhopalocères d'Aquitaine (2019). Le **Faune** (*Hipparchia statilinus*, Hufnagel 1766), classé « quasi-menacé » sur les listes rouges Européenne (2010) et d'Aquitaine (2019) et le **Fadet des laïches** (*Coenonympha oedippus*, Fabricius 1787), espèce strictement protégée en France et en Europe, ont également été observés cette année.

Statut « Reproducteur » du Pacha à deux queues (*Charaxes jasius* Linnaeus, 1767) confirmé :

Le 19 août 2020, une femelle imago de Pacha à deux queues a été découverte en train de pondre sur des arbousiers du sentier de la Pipe (obs., LAFITTE C.). Sa capture au filet a permis une identification précise du lépidoptère. Des observations d'œufs et de chenilles se sont ensuite succédées jusqu'en septembre, à la Pipe et à l'embouchure, confirmant ainsi le statut reproducteur de l'espèce dans la réserve naturelle.



Photos 13 et 14.- Chenille, œuf et imago de Pacha à deux queues observés au Marais de la Pipe (2020)

Temps de travail-homme (STERF + prospections *C.jasius*)5 jours.hommes

Achat de divers matériels (filets et loupe).....196,80 € T.T.C.

○ *Suivi des Odonates*

Un important travail d'inventaire et de compilation des données d'odonates peuplant la réserve naturelle a été réalisé par Christian Lafitte, étudiant en 1^{ère} année de BTSA Gestion et Protection de la Nature à Angers. Durant deux mois, les différents milieux humides de la réserve ont été prospectés et les libellules inventoriées.

C'est finalement 32 espèces d'odonates qui ont été identifiées avec parmi elles, une nouvelle et rare dans le département, le **Calopteryx éclatant** (*Calopteryx splendens*, Harris 1780). Cette découverte porte à 47 le nombre total d'espèces recensées à ce jour dans la réserve naturelle, sur les 71 que compte l'Aquitaine.

Une autre observation marquante fut celle d'un **Leste sauvage** (*Lestes barbarus*, Fabricius 1798) au marais de la Pipe le 31 juillet et dont l'unique donnée historique datait de 1999. En complément de cet inventaire des imagos, 5 campagnes de recherche d'exuvies (3 au marais de la Pipe et 2 au sud-est du Cout de Montagne) ont été effectuées et les 235 dépouilles larvaires collectées ont été identifiées.



Photos 15 et 16.- A gauche : *Calopteryx splendens* ; à droite: *Lestes barbarus* (2020)

Au sein de ce groupe, **trois espèces présentent un enjeu de conservation modéré à fort dans la réserve** : la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), le Gomphe à cercoïdes fourchus (*Gomphus graslinii*) et l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), toutes protégées au niveau national et d'intérêt communautaire, non menacées aux niveaux national et régional. Une veille ciblée sur ces espèces est proposée pour suivre leur devenir.

LAFITTE C., 2020.- *Les Odonates de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet : Etat des connaissances et propositions de suivis*. SIAG Réserve Naturelle du courant d'Huchet, Léon : Rapport 37p. + annexes.

Temps de travail.homme (inventaire imagos, collecte et identification exuvies).....25 jours.hommes

- *Inventaire des coléoptères saproxyliques*

Dans la continuité de l'inventaire mis en place en 2018, 2 pièges à interception ont été posés dans l'aulnaie marécageuse du Cout de Montagne afin d'étudier plus précisément la richesse et l'originalité de l'entomofaune de ce milieu. Le piégeage s'est déroulé du 09/06/2020 au 13/09/2020. Les pièges ont été posés et relevés par le personnel de la réserve naturelle. Le tri et l'identification ont été effectués par Cyrille Van Meer, entomologiste de la SLB spécialiste des coléoptères saproxyliques.

Le travail réalisé en 2018 et 2019 a fait l'objet d'une publication :

VAN MEER C., 2020. - *Coléoptères saproxyliques de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet - Département des Landes- Contribution à l'inventaire entomologique*. Bull. Soc. Linn. Bordeaux, Tome 155, nouv. série n° 48 (4), 2020 : 313-320

Temps de travail.homme.....7 jours.hommes

- *Inventaire des Syrphes*

L'inventaire des Syrphes s'est poursuivi en 2020 avec la pose d'une tente Malaise en lisière de l'aulnaie située dans l'enclos des vaches au Cout de Montagne. Les relevés ont été effectués périodiquement d'avril à septembre. Les échantillons ont été triés et les spécimens identifiés par un garde la réserve.

L'inventaire se terminera en 2021 par l'étude d'un autre habitat.

Temps de travail.homme (installation de la tente, récolte, tri et identification des syrphes).....10 jours.hommes

Achat de divers matériels (piège Polytrap et toile de rechange pour tente Malaise).....356,44 € T.T.C.

5.6. Suivi des mammifères (SE1.2/2)

Vison d'Europe

3 campagnes supplémentaires de recherche du Vison d'Europe ont été réalisées entre juin et août dans la Réserve. Des tunnels capteurs d'empreintes (mis à disposition par le GREGE) ont été disposés aux marais de la Pipe et d'Huchet, au pont de Pichelèbe (campagne n°1) ainsi que sur la partie amont du courant d'Huchet entre Pichelèbe et la Nasse (campagne n°2). Des signalements récurrents mentionnant la présence d'une famille de visons entre les lieux-dits « la Hountine » et « l'îlot du Lavoir » ont conduit à la prolongation de 15 jours de la campagne n°2, baptisée campagne 2bis, afin de maximiser les chances de capture. Plusieurs buvards contenant des empreintes ont finalement été collectés et envoyés au GREGE pour identification.

S'agissant bien d'empreintes du genre vison, les plaquettes à poils correspondant aux tunnels positifs ont été récupérées par le GREGE le 15 octobre et envoyées en laboratoire pour déterminer l'espèce (*en cours*). L'espoir que ces empreintes soient celles d'un vison d'Europe restent minces, d'autant que des photographies prises par des clients des bateliers confirment que les mustélidés observés sur la partie amont du courant d'Huchet étaient bien des visons d'Amérique.



Photo 17.- Vison d'Amérique photographié au lieu-dit du "Lavoir" le 01/09/2020

Afin d'acquiescer la certitude de la présence ou de l'absence du Vison d'Europe, une étude par l'ADN environnemental doit être envisagée. Parallèlement, des opérations de piégeage doivent être réengagées pour éliminer les individus de vison d'Amérique.

Temps de travail-homme (pose des tunnels, relevés & transmission).....6 jours.hommes

Campagnol amphibie

Le 21 juillet, une demi-journée de prospection a été organisée dans le cadre du Schéma Nature 40, en collaboration avec le Conseil Départemental. Les indices de présence du Campagnol amphibie (crottes, réfectoires, terriers) ont été recherchés le long d'un transect de 100 m au sud du Marais de la Pipe. La découverte de crottes a permis de confirmer la présence du micromammifère, dont la dernière donnée sur le secteur remontait à 2005.

Une semaine après, un Campagnol amphibie peu farouche a pu être photographié au nord-ouest de l'étang de Léon (secteur du



Photo 18. - Campagnol amphibie photographié en bordure de l'étang de Léon (2020)

Cout de l'Auga). L'espèce avait déjà été contactée sur le secteur en 2009 lors d'une campagne de piégeage.

Temps de travail-homme1 jour.homme

5.7. Suivi de la flore et étude des habitats (SE1.1/1 et SE1.2/1)

Flore patrimoniale

Le suivi annuel ou bisannuel des stations ou populations d'espèces rares suivantes a été réalisé par comptage de pieds ou estimation du coefficient d'abondance (selon densité de pieds) : *Romulea bulbocodium* (marais de la Pipe, Rouquetaire), *Senecio baionensis* (Cyprès-chauves), *Trifolium ornithopodioides* et *Trifolium cernuum* (plage de Léon), *Narcissus bulbocodium* (Cout de Montagne).

Une sortie ciblée à la recherche de la Ciguë aquatique *Cicuta virosa* L., 1753 a été organisée avec deux botanistes du CBNSA le 03 septembre 2020. Une prospection méthodique des canes de l'étang de Léon, secteur de présence historique de l'espèce a été effectuée en bateau mais s'est révélée infructueuse.

Temps de travail.homme (suivi de terrain, saisie des données).....3 jours.hommes

Suivi des plantes aquatiques indigènes (étang de Léon)

L'herbier de Châtaigne d'eau *Trapa natans* L. a été cartographié le 01 septembre 2020. Il atteint cette année une superficie de 14,3 ha.

Temps de travail.homme (relevés, saisie et réalisation des cartes).....1 jour.homme

Suivi des plantes aquatiques exotiques envahissantes

Le Syndicat a réalisé, de fin août à début septembre 2020, le diagnostic de prolifération des plantes aquatiques exotiques envahissantes sur l'étang de Léon pour le compte de Côte Landes Nature. Les investigations ont été menées selon les méthodes de terrain utilisées en 2011, 2016 et 2018 pour permettre l'analyse des évolutions des colonisations des plantes. Ce travail s'inscrit dans le dispositif de lutte contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes proposé par le Syndicat Mixte Géolandes aux collectivités locales en charge de l'entretien courant des plans d'eau du département. Une compensation financière forfaitaire de 1 358 euros a été versée au Syndicat pour la réalisation du diagnostic. Les observations montrent que la colonisation d'*Egeria densa* Planch., 1849 a diminué pour se retrouver à un niveau proche de 2018. La régression de *Lagarosiphon major* (Ridl.) Moss, 1928 se poursuit.

BAILHES X., 2020.- Cartographie et quantification des plantes aquatiques exotiques envahissantes - Etang de Léon (40). SIAG RN Courant d'Huchet. Rapport, 13 p.

Temps de travail.homme (relevés, saisie, réalisation des cartes et rédaction).....10 jours.hommes

5.8. Suivi et gestion des niveaux d'eau (SE1.3/1 et AD5.2)

Tout au long de l'année, le personnel du SIAG a réalisé le suivi des niveaux d'eau des zones humides de la réserve (étang, marais, courant, embouchure). L'évolution de la cote de l'étang de Léon, du courant d'Huchet et des hauteurs des précipitations est présentée en **Annexe 1**.

2020 : sécheresse très marquée en juillet-août, pluies très abondantes en octobre et décembre

L'année 2020 a été marquée par :

- un été très sec accompagné par deux vagues de chaleur successives de fin juillet à mi-août entraînant un déficit hydrique ;

- des pluies très abondantes en octobre (319 mm) et décembre (384 mm) dont 134 mm durant le passage de la tempête « Bella » du 27 au 31 décembre.

Au final, la pluviométrie a été excédentaire de +25% par rapport à la moyenne de ces 20 dernières années. Il est tombé, au total, 1557,6 mm de pluie à la station Météo-France de Léon (**Figure 5**) dont près de la moitié sur les mois d'octobre et décembre. Le département des Landes a ainsi connu ses mois d'octobre et décembre les plus pluvieux sur la période 1959-2020. Conséquence de ces précipitations exceptionnellement abondantes, les sols ont été saturés provoquant une montée du niveau de l'étang de Léon qui a atteint 7,73 m NGF le 31/12/2020, crue qui a perduré jusqu'en début d'année 2021.

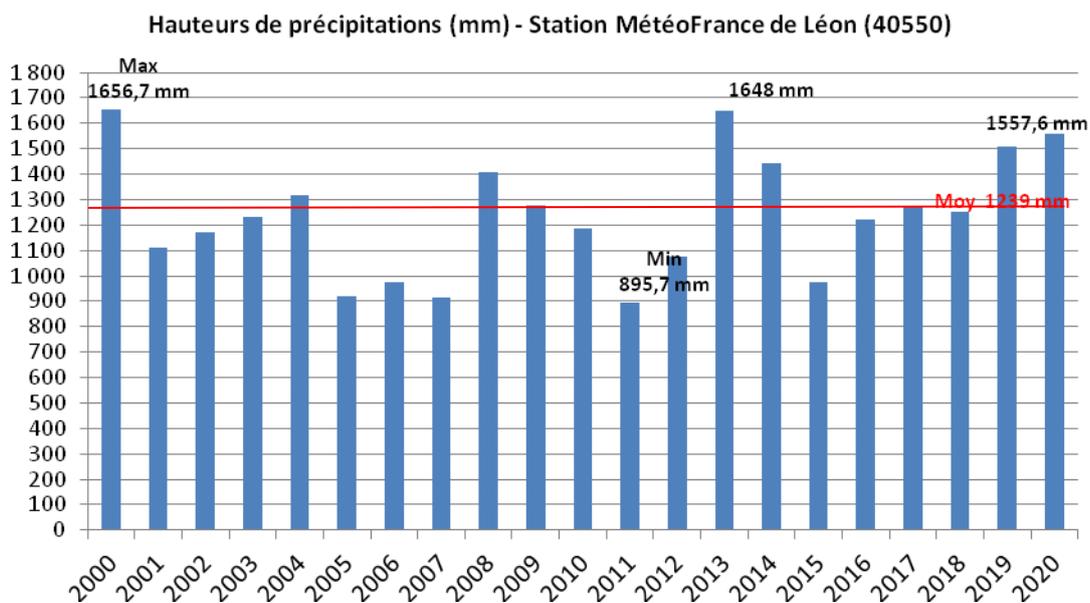


Figure 5.- Evolution des hauteurs de précipitation à Léon (40550) entre 2000 et 2020.

Suivi et Gestion du barrage de la Nasse

Au total, 22 interventions ont été nécessaires pour réguler le niveau de déversement du barrage de la Nasse dont une pour sortir une barque noyée, bloquée contre l'ouvrage. Une des jambes de force a également été refixée au portique.

Le tableau ci-dessous présente les cotes min-max et moyennes de l'étang de Léon relevées par bimestre durant l'année 2020 :

Période	Cote de l'étang (m NGF) min-max/période	Amplitude (cm)	Cote moyenne de l'étang (m NGF)
janvier-février	7,14-7,23	9 cm	7,18
mars-avril	7,12-7,40	28 cm	7,25
mai-juin	7,06-7,45	29 cm	7,17
juillet-août	7,00-7,05	5 cm	7,02
septembre-octobre	7,00-7,53	53 cm	7,20
novembre-décembre	7,14-7,73	59 cm	7,36

Les Extrêmes : la cote la plus basse de l'étang de Léon a été relevée les 12 août et 19 septembre à 7,00 m NGF et la plus haute relevée le 31 décembre 2020 à 7,73 m NGF → amplitude de 73 cm.

Temps de travail.homme (suivi niveaux, manipulation et entretien des ouvrages, saisie).....30 jours.hommes

Suivi de la cote du courant d'Huchet à l'embouchure

Tout au long de l'année, les agents de la réserve ont relevé la cote du courant d'Huchet sur l'échelle limnimétrique de l'embouchure suivant un planning déterminé selon les horaires et les coefficients de marée. Ce suivi, débuté en août 2017, a pour but de mieux connaître l'influence de la marée sur le niveau du courant à son embouchure.

Nombre de relevés limnimétriques réalisés en 2020 : pleine mer = 39 ; basse mer = 55.

Une note de synthèse a été rédigée par le SIAG.

BAILHES X., 2020.- *Evolution de la cote du courant d'Huchet à son embouchure 2020.* SIAG RN Courant d'Huchet, Moliets et Maâ. rapport, 5 p.

Temps de travail.homme (planning, relevés, saisie et traitement des données, rédaction).....17 jours.hommes

5.9. Suivi de la qualité de l'eau (SE1.3/2)

La baignade dans l'étang de Léon a été interdite du 17 août au 08 septembre 2020 (23 j) en raison de la présence importante de cyanobactéries. Des concentrations élevées du genre *Aphanizomenon sp.* toxigène (>1 000 000 cellules/ml) ont été détectées par l'ARS qui fait des prélèvements réguliers dans tous les lacs landais. Ces micro-organismes sont présents naturellement dans les plans d'eau et leur prolifération est conditionnée essentiellement par l'ensoleillement, la température et les nutriments présents dans l'eau. Si ce phénomène est connu de longue date dans les grands lacs plus au nord, c'est la première fois qu'il est observé dans l'étang de Léon. Les acteurs institutionnels du bassin versant se sont réunis le 01 octobre à la mairie de Vielle-Saint-Girons pour analyser la situation et lancer des pistes de travail. L'élaboration d'un « plan lac » a été évoquée avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.



Photo 19.- Bloom de cyanobactéries colorant l'eau de l'étang de Léon (cliché du 27 août 2020)

5.10. Suivi et organisation des activités cynégétiques (SE1.4/3 et AD6.2/2)

Deux battues de régulation des sangliers ont été autorisées en 2020 dans le périmètre de la réserve. Le **Tableau 12** suivant récapitule les résultats :

date	Commune	Lieu-dit	ACCA	Sangliers		Autres	
				Vus	Prélevés	Vus	Prélevés
22/02/2020	Léon	Cout de Moutagne	Léon	11	7 (3 m ad, 4 f ad)	1 renard	1 f
03/10/2020	Léon	Cout de Moutagne	Léon	<i>Annulée cause intempéries</i>			
TOTAL				11	7		

Tableau 12.- Bilan des battues aux sangliers organisées dans la réserve en 2020 (m mâle, f femelle, ad adulte, j jeune, chev. chevreuil).

Les campagnes de capture de sangliers ont été effectuées tout au long de l'année 2020. Le **Tableau 13** ci-dessous présente le bilan de l'année écoulée et les chiffres cumulés depuis la mise en service de la cage-piège:

Période	Nbre de nuits-pièges	Nbre de nuits avec captures	Nbre de sangliers prélevés
Année 2020	32	15	35
Année 2019	31	16	25
Année 2018	30	17	48
Année 2017	30	17	37
Année 2016	36	20	56
Année 2015	50	22	34
Année 2014	105	27	54
Octobre - décembre 2013	19	7	18
Total	270	110	247

Tableau 13.- Bilan des opérations de régulation de sangliers par cage-piège depuis octobre 2013.

Temps de travail.homme (piégeage, tirs + suivi photographique).....12 jours.hommes

Coût du permis de chasser + assurance.....171 € T.T.C.

5.11. Suivi et organisation des activités piscicoles (SE1.4/3 et AD6.2/3)

La Présidente de la réserve a participé à l'assemblée générale de l'AAPPMA de Léon qui s'est déroulée le 15 février 2020. Un point de situation a été fait avec les pêcheurs locaux sur le projet du barrage de la Nasse.

5.12. Suivi du facteur « activités humaines » (SE1.4)

La réserve étant fréquentée par de nombreux utilisateurs, mais avec des pressions très variables selon les saisons et selon les secteurs, il était indispensable de mieux connaître cette pression afin d'en évaluer les conséquences. Le but étant d'avoir les moyens de redéfinir la réglementation, l'information, les aménagements ou les mesures de gestion permettant de maîtriser tout impact négatif pouvant résulter d'une activité.

Un état des lieux détaillé des pressions et des dégradations humaines a été dressé par Alexianne DAMIEN, étudiante en Master I « Ecosystèmes et anthropisation » à l'Université de Toulouse III. Cette étude a permis de mettre en évidence que la fréquentation touristique est l'un des principaux facteurs de dégradation de l'état de la réserve (piétinement et comportements inappropriés volontaires ou involontaires). Certains secteurs dégradés en limite de réserve sous influence des riverains sont également pointés du doigt : dépôts sauvages, plantes invasives échappées de jardins.

DAMIEN A., 2020. *La réserve naturelle du courant d'Huchet : état des lieux des dégradations anthropiques et propositions de mesures de gestion.* SIAG RN Courant d'Huchet, Léon. Rapport 63 p. + annexes.

Un premier travail de concertation a été mené avec la SAS Lou Puntaou, propriétaire du camping « Gîte et soleil » à Léon, riverain de la réserve, afin de faire cesser certaines pratiques inadaptées et mettre en place des mesures de gestion des plantes invasives.

6.SUIVI ADMINISTRATIF

6.1. Gestion de la forêt (AD6.1/1, AD6.2/1)

Révision de l'aménagement forestier de la Forêt Domaniale des Dunes du Sud 2020-2039

Caduc depuis 2000, la révision de l'aménagement forestier a été engagée par l'ONF et le projet transmis au gestionnaire de la réserve naturelle pour avis début septembre. Environ, 154 ha de dunes bordières et de forêts de protection de la réserve sont concernés par ce plan pour les 20 prochaines années.

L'ONF a choisi comme lignes directrices :

- de classer hors sylviculture de production les parcelles boisées au sein de la réserve naturelle afin d'accroître la naturalité des peuplements (gestion conservatoire sans intervention) ;
- de contenir l'expansion des plantes exotiques envahissantes comme le Baccharis ;
- de maîtriser les érosions éoliennes des dunes blanches par une gestion dunaire souple.

Ces principes généraux concordent avec les objectifs à long terme retenus dans le projet de nouveau plan de gestion de la Réserve Naturelle en cours de finalisation. A la demande du Syndicat, des compléments environnementaux seront apportés sur la chasse, les espèces remarquables, l'accueil du public, la fréquentation, la surveillance et l'hydromorphologie.

6.2. Gestion du courant d'Huchet, en relation avec les bateliers (AD6.1/4)

Une réunion a lieu avec les bateliers le 01 décembre pour faire le point sur leur activité. En 2020, ils ont enregistré une baisse de 39% du nombre de passagers transportés sur le courant d'Huchet en raison des règles sanitaires liées au COVID-19. Un bilan mensuel des mouvements de bateaux a été fourni au SIAG. Pour la saison 2020, ils demandent de pouvoir partir du pont de Pichelèbe quand les travaux du barrage débiteront.

6.3. Gestion du débouché du courant d'Huchet

Cette année, les travaux de redressement mécanique de l'embouchure du courant d'Huchet, réalisés par la commune de Moliets, se sont déroulés du 15 au 19 juin 2020.

A la demande de la Syndicat, le chef de la mission « littoral » de la DDTM est venu se rendre compte des travaux réalisés sur le domaine public maritime.

BAILHES X., 2020.- Bilan 2020 des travaux de rectification du débouché du courant d'Huchet. SIAG RN Courant d'Huchet, Moliets et Maâ. rapport, 5 p.

Temps de travail.homme (suivi des travaux et rédaction de la note).....3 jours.hommes

6.4. Acquisition foncière du Conservatoire du Littoral

Six ans après la création du périmètre d'intervention foncière autour du site de la réserve naturelle, le Conservatoire du littoral a acquis ses premières parcelles de terrain le long du Courant d'Huchet le 06 août 2020, biens appartenant à la famille Miremont.

Terrains en nature de landes et forêts à Moliets et Maâ, figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieu-dit	Surface	Nature
AA	12	BALISE DE LA PIPE	02 ha 15 a 17 ca	LANDE (hors périmètre RN)
Ab	2	HUCHET ET TUCS BLANCS	01 ha 95 a 20 ca	LANDE FUTAIE
AB	3	HUCHET ET TUCS BLANCS	00 ha 06 a 35 ca	LANDE
AB	4	HUCHET ET TUCS BLANCS	00 ha 02 a 93 ca	LANDE

Total surface : 04 ha 19 a 65 ca

Cette acquisition a été rendu possible grâce aux efforts conjugués du Conservatoire et du Syndicat qui mènent une action de prospection foncière depuis juillet 2017.

6.5. Elaboration du prochain plan de gestion (AD10.4/2)

Le bureau d'études GERE, chargé de la rédaction du nouveau plan de gestion, a fourni un nouveau rapport d'étape au SIAG le 17 février 2020, document qui a été examiné le lendemain en réunion de travail à Martillac, avec la DREAL.

6.6. Gestion des bases de données (AD10.3/4)

Le travail de transformation et de standardisation des bases de données faune de la RN initié en 2018 a été poursuivi en 2020 :

- conversion des bases de données « *COMPTAGE_LAC* » et « *BALBUZARD_PECHEUR* » ainsi qu'une partie de la base de données « *ECHASSE_BLANCHE* » dans un format exploitable sous SIG..... 5 j.

Le Syndicat a fait l'acquisition d'un premier micro-serveur informatique afin de faciliter le partage et la sauvegarde des fichiers.

Achat et installation du micro-serveur.....3 183,20 € H.T.

6.7. Préparation et participation aux réunions administratives et techniques de tous ordres (AD10.1/3, AD10.1/4, AD10.1/5, AD10.1/6 et AD12.1)

Les agents de la réserve ont organisé et/ou participé à différentes réunions ou groupes de travail tout au long de l'année. Ce temps comprend la préparation, la rédaction des rapports et comptes-rendus des réunions.

- Comités syndicaux du Sivu du courant d'Huchet (SIAG) : 24 février, 30 juin, 28 juillet et 15 décembre ;
- Comité de pilotage pour l'aménagement des abords de l'étang de Léon à Vielle-Saint-Girons (Maire de Vielle-Saint-Girons/Géolandes) : 11 février ;
- Comité de pilotage du barrage de la Nasse (SIAG) : 12 mars ;
- Comité technique ADS Moliets (Mairie de Moliets/MACS) : 18 septembre ;
- Réunion bilan nettoyage mécanique du littoral (SMLL) : 16 décembre ;
- Réunion financement Natura 2000 (DDTM, Mont-de-Marsan): 03 décembre ;

7.FREQUENTATION, ACCUEIL DU PUBLIC, PEDAGOGIE (FA8.2/2, FA8.2/3 et FA9.1)

QUELQUES CHIFFRES

- Animations : 492 pers. (- 80%/2019)
- Recettes animation : 1 672 € (-77%/2019)
- Recettes boutique : 4 524 € (-40%/2019)
- Maison de la réserve : 8 991 pers. (-46%/2019)
- Chalet de Pichelèbe : 4 270 pers. (-72%/2019)

- Bilan général



Photo 20.- la file d'attente devant la Maison de la Réserve avant le départ des promenades en barque (01/09/2020)

La saison d'animation a été fortement impactée par les mesures sanitaires liées au COVID-19. Le programme d'animation initialement prévu a été en très grande partie annulé. Les jauges d'accueil imposées ont également limité l'accès à la Maison de la Réserve et au chalet de Pichelèbe. En conséquence, les recettes ont diminué d'autant.

La gamme de produits de la boutique a été élargie avec la mise en vente de magnets à l'effigie du courant d'Huchet et d'un jeu mémo nature Kivala Kivala conçu par la Réserve naturelle de l'étang noir.

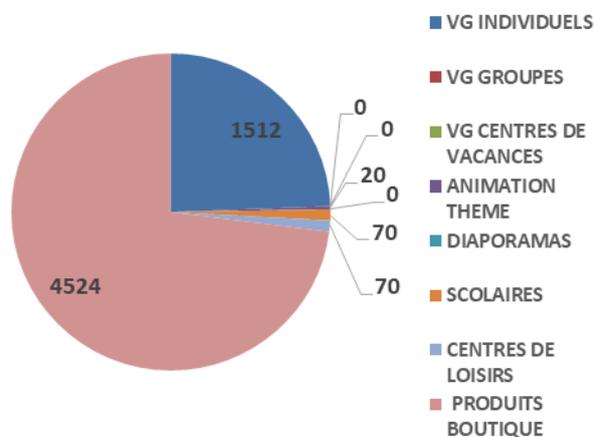


Figure 6.- Recettes 2020 de la régie d'animation et de la boutique (en euros)

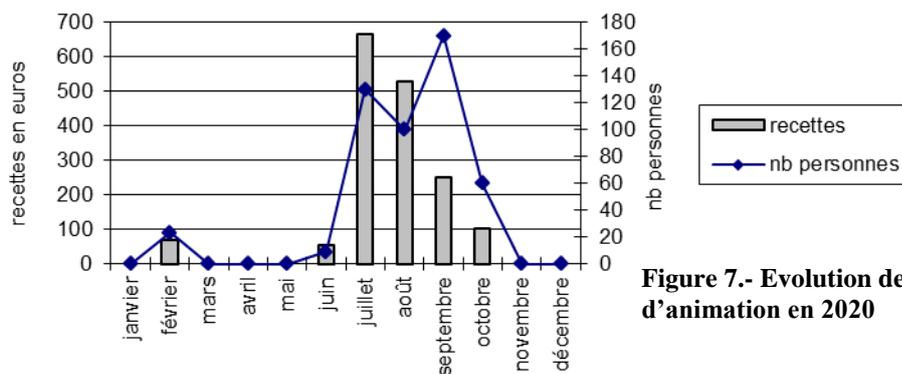


Figure 7.- Evolution de la fréquentation et des recettes d'animation en 2020

○ Animations grand public

Le programme d'animation initialement prévu a été en très grande partie annulé. L'allègement des règles sanitaires à partir de mi-juin nous a permis d'accueillir des groupes à effectif limité (9 max) en visites guidées durant l'été. 2 sorties à thème ont également eu lieu : la journée mondiale des zones humides (février) et la sortie champignons avec la SOMYLA (octobre). Les animations « 48h nature » du 26 et 27 sept. ont été annulées en raison de la pluie.

○ Animations scolaires

Seules 4 classes de lycées agricoles ont été accueillies cette année pour des chantiers nature (déchets, plantes invasives).

○ Exposition temporaire annulée

Des postes de travail ont été installés dans la salle polyvalente pour éloigner les agents dans les bureaux (mesure Covid).

○ Fréquentation des pôles d'accueil

Les pôles d'accueil ont connu une forte baisse de la fréquentation en 2020 : **8 991** visiteurs à la Maison de la Réserve (-46%/2019) et **4 240** visiteurs au chalet de Pichelèbe (-72%/2019). (Figure 8).

La Maison de la Réserve a été fermée au public du 17/03 au 02/06 et du 31/10 au 15/12.

Le chalet de Pichelèbe a été ouvert du 09/06 au 30/09 l'après-midi en extérieur.

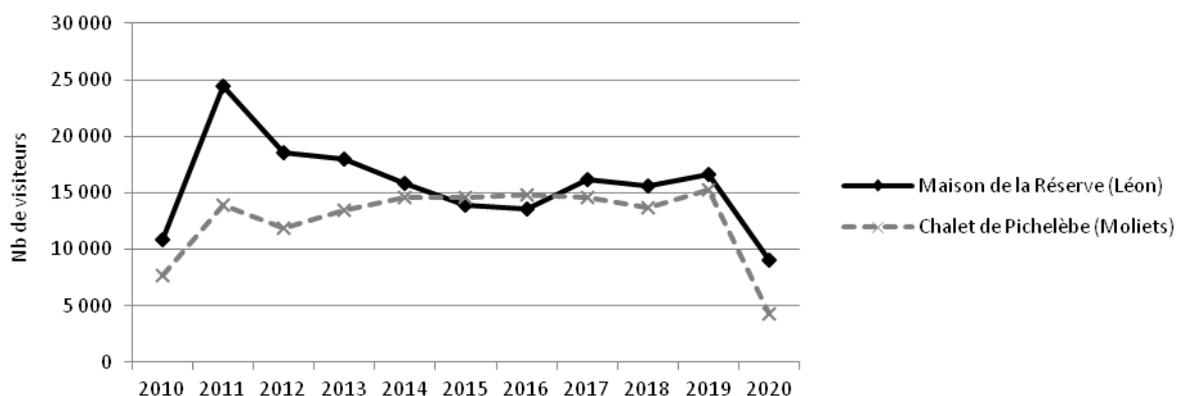


Figure 8.- Evolution de la fréquentation des pôles d'accueil depuis juillet 2010

○ La batellerie

Le nombre de billets passagers remis au GIE les bateliers du Courant d'Huchet s'élève cette année à 13 626 (-39%/2019) (Figure 9), ce qui représente une contribution de 20 439 euros versée au SIAG en 2020.

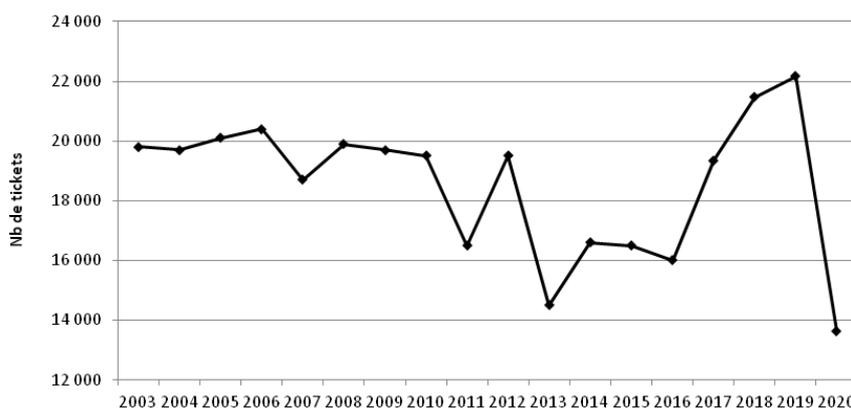


Figure 9.- Evolution du nombre de billets passagers remis au GIE Bateliers du Courant d'Huchet depuis 2003

○ Fréquentation de la réserve naturelle

La réserve naturelle a vu sa fréquentation exploser au départ du pont de Pichelèbe durant la saison estivale. Plus d'une centaine de véhicules étaient stationnés quotidiennement sur le parking et sur les accotements de la départementale D328, entraînant un risque pour la sécurité des visiteurs. Des comptages visuels standardisés seront mis en place en 2021 afin de mieux appréhender cette évolution. L'installation prochaine d'éco-compteurs permettra également d'évaluer plus précisément le nombre de randonneurs sur les sentiers.



Photo 21.- voitures stationnées le long de la D328 à Pichelèbe (30/07/2020)



Photo 22.- randonneurs sur les sentiers de la RN (23/07/2020)

8.COMMUNICATION

- ✓ Journal « Sud-Ouest » du 15 août 2020 - article « Le bon exemple à suivre » : visite de Béragère ABBA, secrétaire d'Etat à la biodiversité, à la réserve naturelle du courant d'Huchet ;
- ✓ Journal « Sud-Ouest » du 20 février 2020 - article « Pas de travaux au barrage de la Nasse avant 2021 » : point de situation sur le barrage et la passerelle de la Nasse fait lors de l'assemblée générale de l'Association agréée de pêche et des milieux aquatiques ;
- ✓ Journal « Sud-Ouest » du 31 mars 2020 - article « La voie du littoral impraticable » : communication sur la fermeture de la passerelle de la Nasse et de réserve naturelle dans le contexte épidémique ;
- ✓ Journal télévisé de TF1 « Le 13H » du 11/07/2020 : reportage découverte de la réserve naturelle du courant d'Huchet « Zoom sur la côte landaise : de Moliets au Pilat » ;
- ✓ Journal télévisé de CNEWS « La matinale » du 20/07/2020 : reportage découverte de la réserve naturelle du courant d'Huchet « Le merveilleux courant d'Huchet » ;
- ✓ Journal télévisé de France 3 « 19/20 » édition nationale du 01/08/2020 : reportage découverte de la réserve naturelle du courant d'Huchet « L'Amazonie des Landes » ;
- ✓ Emission télévisé « Télématin » sur France 2 du 06/08/2020 : reportage découverte de la réserve naturelle du courant d'Huchet « La côte d'argent » ;
- ✓ Interview radiophonique France Bleu Gascogne du 27/08/2021 : découverte de la commune de Moliets et Maâ dans le cadre du France Bleu Tour Landes Pyrénées ;
- ✓ Journal « Sud-Ouest » du 23 septembre 2020 - article « Environnement et biodiversité à l'honneur » : communication sur l'organisation d'un chantier d'arrachage de montbrétia dans le cadre de la troisième édition des 48 h Nature de la Région Nouvelle-Aquitaine ;

9. EVENEMENTIEL ET DIVERS

✓ *Relâcher de 3 phoques gris avec l'Aquarium de Biarritz et l'OFB le 11 juin 2020 (Moliets et Maâ)*

Trois petits phoques gris recueillis au centre de soins de l'Aquarium de Biarritz ont repris le large le 11 juin 2020 depuis la plage de la réserve. Deux de ces trois phoques ont été équipés d'une balise qui a permis de suivre leur remontée vers le nord. Un des trois individus a même été pris en photo sur un îlot rocheux en mer d'Iroise le 25 août 2020.

✓ *Visite de Bérangère ABBA, secrétaire d'Etat à la biodiversité, à la réserve naturelle le 14 août 2020*

Bérangère ABBA, secrétaire d'Etat en charge de la biodiversité, était en visite, le vendredi 14 août 2020, dans la réserve naturelle nationale du courant d'Huchet. A l'occasion d'une patrouille sur l'étang de Léon, Bérangère Abba a pu découvrir les spécificités d'un site protégé sous forte pression touristique. La secrétaire d'Etat a pu apprécier le travail de surveillance, de sensibilisation, ainsi que les missions de police de l'eau et de la nature dans la réserve. Elle a tenu à souligner le travail exemplaire de coopération effectué par les agents de la réserve et l'Office Français de la Biodiversité pour protéger et mettre en valeur cet espace remarquable.

✓ *La réserve naturelle du courant d'Huchet se met à la page sur Facebook*



Une page Facebook dédiée à la réserve a été créée par le Syndicat le 04 juin 2020. Les actualités, anecdotes et évènements axés autour de la découverte de la nature seront publiés régulièrement via ce réseau social que vous trouverez en recherchant « @RNNCourantHuchet » ou <https://www.facebook.com/RNNCourantHuchet/>

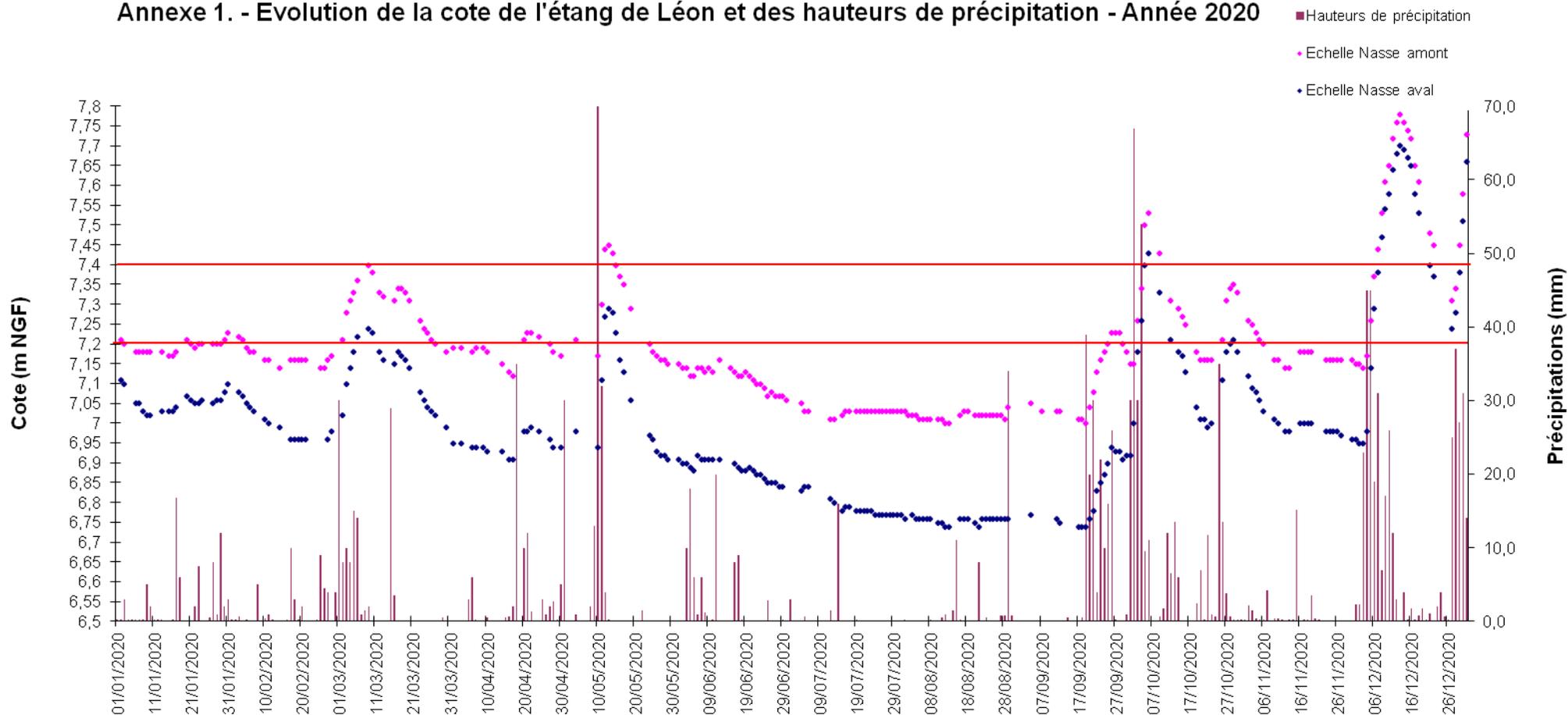


Photo 23.- Bérangère ABBA, devant la maquette de la réserve



Photo 24.- Relâcher de phoques gris sur la plage de la réserve

Annexe 1. - Evolution de la cote de l'étang de Léon et des hauteurs de précipitation - Année 2020



Annexe 2: Résultats des animations et des recettes de la régie en 2020

ANNEE 2020	VISITES GUIDEES INDIVIDUELS						VISITES GUIDEES GROUPEES							ANIMATIONS A THEME			
	Adultes 6 €	Adultes 5,5 €	Enfants 3 €	Gratuits	Nombre total	Montant en €	Adultes 12 €	Adultes 6 €	Adultes 5,5 €	Enfants 3 €	Gratuits	Nombre total	Montant en €	Payant	Gratuits	Nombre total	Montant en €
Janvier																	
Février															11	11	
Mars																	
Avril																	
Mai																	
Juin	9				9	54											
Juillet	86		50	4	130	666											
Août	62		29	1	92	459											
Septembre	42				42	252											
Octobre	9		9		18	81								10		10	20
Novembre																	
Décembre																	
Total	208	0	88	5	291	1512	0	0	0	0	0	0	0	10	11	21	20

ANNEE 2020	DIAPORAMAS					SCOLAIRES								CENTRES DE LOISIRS / PERISCOLAIRE			
	Adultes	Enfants	Gratuits	Nombre total	Montant en €	Maternelles	Primaires	Collèges	Lycées	Universités	Dt Gratuits	Nombre total	Montant en €	Enfants	Dt Gratuits	Nombre total	Montant en €
Janvier																	
Février									12			12	70				
Mars																	
Avril																	
Mai																	
Juin																	
Juillet																	
Août														8		8	70
Septembre									128			128					
Octobre									32			32					
Novembre																	
Décembre																	
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	172	0	0	172	70	8	0	8	70

Ventes boutique	Nombre	PU en €	Total en €
Poster courant d'Huchet	9	10	90
Poster fleurs	12	5	60
Poster paysages landais	3	3	9
Livre Huchet Chenais	3	55	165
Livre Courant d'Huchet Julien	6	15	90
Livre Histoire Mémoire Marensin	13	8	104
Livre maison de la réserve		18	0
Guide des itinéraires	80	3	240
Topoguide	633	2	1266
Livret Terre sauvage/RNF	11	1	11
Carte postale	257	1	257
Miel	253	8	2 024
Jeu Mémo nature Kivala Kivila	1	12	12
Magnet	49	4	196
TOTAL			4 524,00 €

Nombre total de personnes accueillies en 2020 : 492

Montant total des recettes animation en 2020 : 1 672,00 €

Annexe 3 - Article publié dans le journal Sud-Ouest le 15 août 2020 (Landes)

10

Landes

Samedi 15 août 2020 SUD OUEST

« Le bon exemple à suivre »

ENVIRONNEMENT Hier, à Léon et Moliets-et-Maâ, Bérangère Abba, secrétaire d'État à la biodiversité, a pu évaluer le travail effectué au courant d'Huchet : préserver une perle écologique et maîtriser l'activité humaine

Christine Lamaison
c.lamaison@sudouest.fr

La Réserve naturelle du courant d'Huchet a tout bon, pourrait-on résumer trivialement. Concilier les activités humaines, les flux touristiques et préserver une perle écologique : c'est à cette tâche que s'emploient quotidiennement agents et techniciens qui y sont employés, en partenariat, notamment, avec l'Office français de la biodiversité (OFB). Ce dernier, créé en 2020, est le résultat de la fusion entre l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et de l'Agence française de la biodiversité (AFB). Vendredi 14 août au matin, la secrétaire d'État à la biodiversité, Bérangère Abba, s'est invitée à la tournée conjointe qu'effectuent régulièrement sur le terrain les équipes de la réserve et celles de l'OFB.

Reconstruction de la nasse

Une patrouille de surveillance qui se fait en partie en bateau, ce qui a permis de conduire la secrétaire d'État jusqu'à la nasse, dont le projet de reconstruction est enfin à l'instruction. Cet ouvrage régulateur a de nombreuses missions : préserver des zones humides, permettre la remontée des poissons, celle des bateliers, maintenir un débit minimum au courant et permettre les activités nautiques sur

l'étang de Léon. Un ouvrage symbolique de cette volonté générale de préserver le site naturel et certaines activités, mais qui démontre aussi que de la théorie à la mise en œuvre pratique, il faut de l'énergie et des moyens. Bérangère Abba considérait toutefois hier, alors que le gouvernement doit présenter à l'automne sa nouvelle stratégie des aires protégées, que « la réserve naturelle du courant d'Huchet était le bon exemple à suivre ».

« Nous ne pourrions pas assurer la surveillance nécessaire sans ce soutien à travers des patrouilles mixtes, nautiques et pédestres »

Comme c'était le cas depuis une dizaine d'années, avec les deux organismes dont il est issu, François Faure, conservateur de la Réserve naturelle du courant d'Huchet, considère comme indispensable le partenariat noué avec l'OFB. « Nous avons 620 hectares en accès libre et 100 000 visiteurs sur la réserve. Ce partenariat, tout comme celui que nous avons avec l'office national des forêts (ONF), est précieux. Nous ne pourrions pas assurer la surveillance nécessaire sans ce soutien à travers des patrouilles mix-



La secrétaire d'État Bérangère Abba, en blanc, sur une partie du courant à Moliets-et-Maâ. PHOTO P. S.

tes, nautiques et pédestres. » Venir sur un site aussi riche en histoire, en traditions, en ressources faunistiques et végétales, en paysages allant du cordon dunaire à la forêt, où l'on trouve marais, courants et étangs, permet de balayer un très large éventail de sujets, qui vont de la stratégie de lutte contre l'érosion, à celle menée contre les trafics organisés de civelles.

Un équilibre fragile

Les agents de l'OFB ont ainsi pu évoquer leurs différentes missions qui contribuent, de manière complémentaire à celles des équipes de la Réserve, à maintenir la perle dans son écrin. Un équilibre toujours fragile, comme tous ceux que

doit préserver la secrétaire d'État dans la majorité des dossiers dont elle a la charge. « Il faut trouver les bons équilibres entre les enjeux économiques et une vigilance accrue à la protection des espèces »

« Il faut trouver les bons équilibres entre les enjeux économiques et une vigilance accrue à la protection des espèces »

zard ocellé à Tarnos, après le recours devant le juge des référés

introduit par l'association Rewild. Recours qui vient d'être rejeté par le tribunal administratif (lire « Sud Ouest » du jeudi 13 août). Trouver les bons équilibres et continuer à sensibiliser aux enjeux de la biodiversité dès le plus jeune âge, la secrétaire d'État veut y croire. Et lorsque la Sepanso considère la charte pour les plages sans déchets plastiques, lancée par la ministre de la Transition écologique, notamment insuffisante – considérant qu'il faut passer à un plan d'action d'urgence (voir ci-dessous) –, Bérangère Abba, confortée par ce qu'elle venait de voir sur le terrain, insiste encore sur la sensibilisation de tous et les actions menées de façon participative. « On chemine. »